

DES AGRICULTEURS

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Plantiers de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

Samedi 14 Mai 1938

TÉLÉPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Gratin, NANTES (L.-Inf.)
TÉLÉPHONE : 145.38 - 124.10



FOIRE DE SAINT-NAZAIRE : La 5^e Foire Commerciale se tiendra, du 29 Mai au 6 Juin, à St-Nazaire.

LES PROBLÈMES VITICOLES : Les résolutions du récent Congrès de la Fédération des Associations Viticoles, tenu à Alger, ont été remises aux Ministres de l'Agriculture et des Finances par M. Barthe. La Commission interministérielle de la Viticulture se réunira, à Paris, le 24 Mai. Des questions très importantes y seront discutées.

TAXE A L'ABATAGE : Voici les nouveaux taux de la taxe à l'abatage, résultant des derniers décrets-lois du 2 Mai :
Bovides autres que les veaux : 0,17 ;
Ovins et caprins : 0,22 ;
Equidés : 0,17 ;
Suidés : 0,27, par kilogramme de poids vif.
Cette surtaxe, qui va imposer une charge nouvelle de 50 millions de francs, est inadmissible dans la situation actuelle de l'élevage.

REPRESSION DES FRAUDES : Le Journal Officiel du 27 avril a publié le texte d'une circulaire aux inspecteurs principaux de la répression des fraudes relative à l'application des décrets pris en exécution de la loi du 13 janvier 1933 sur les appellations d'origine contrôlées.

A COLMAR : s'est tenu, du 6 au 8 Mai, le VII^e Congrès national du Commerce des Pommes de Terre. Entre autres questions, on y a étudié la répartition des licences pour les tubercules de semence et les tarifs de chemins de fer.

POMMES ET POIRES ÉTRANGÈRES : Le Journal Officiel du 28 avril a publié un avis signifiant que dans la limite des contingents des premier et deuxième trimestres 1938 un contingent de pommes et poires, s'élevant à 30.000 quintaux, pourra être importé avant le 30 juin 1938 des quatre pays suivants : États-Unis d'Amérique, Australie, Nouvelle-Zélande et Chili.

BÉTAIL HOLLANDAIS : L'arrêté du 31 Mars 1933, rapportant l'interdiction d'importation édictée par l'arrêté du 7 août 1920, à l'égard des animaux des espèces bovines et ovines, en provenance de Hollande, est rapporté.

Palmarès du Concours des Vins du Loroux-Bottereau

Par suite d'une regrettable omission de notre imprimerie, nous n'avons pas publié, dans notre dernier Bulletin, le Palmarès du grand concours des Vins du Loroux-Bottereau, dont nous avons donné un compte rendu et que nous annonçons en première page. Les lauréats voudront bien nous en excuser. Nous publions cette fois leurs noms en ce journal.

La coordination des Transports

Une transformation capitale dans l'organisation des moyens de transports, transports voyageurs et transports marchandises, s'opère actuellement dans toute la France, dans le cadre des mesures intéressant la Coordination des transports ferroviaires et routiers.

Conseils Généraux, Chambres de Commerce, Chambres d'Agriculture participent à cette œuvre considérable qui intéresse l'économie nationale toute entière. Or bien peu connus des intéressés : transporteurs tant publics que privés, usagers tant commerçants qu'industriels et qu'agriculteurs, sont les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, éparpillées dans de nombreux numéros du « Journal Officiel ». Pour combler cette lacune, le Service des Transports de l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture (11 bis, rue Scribe, Paris 9^e) vient de publier le Recueil des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la coordination des transports ferroviaires et routiers (prix : 10 fr. (Dix francs) l'exemplaire franco).

Cet ouvrage, qui vient à son heure, met pratiquement à la disposition de tous, les textes dont la connaissance est nécessaire et qui leur permettra d'intervenir au mieux des intérêts en cause comme de l'intérêt général.

Les méfaits de la gelée et de la sécheresse

Vignes et Vergers saccagés... Aucune région n'est épargnée !

Après les iniquités sociales et économiques, l'acharnement de la nature. Après la fièvre aphteuse, les gelées et la sécheresse. Ces deux dernières ont pris les proportions d'une véritable catastrophe.

La quasi-totalité des régions est touchée. Nos productions viticoles, maraîchères, fruitières et le cheptel sont durement atteints.

Ces gelées ont commencé dès le début d'avril. Elles se sont succédées sans interruption durant tout le mois. Dans le Midi, les dates des 5, 10, 11, 12, 13, 19, 25 avril ont marqué les points culminants. En Normandie et en Bretagne, les gelées se sont particulièrement fait sentir durant la première quinzaine.

En Alsace, c'est à partir du 20 qu'elles ont exercé leurs ravages.

Il est impossible de chiffrer avec exactitude le total des pertes subies par l'agriculture et la viticulture françaises. Mais les évaluations sérieuses auxquelles se sont livrés les techniciens suffisent à donner une idée assez précise du désastre.

Pour le vignoble de l'Hérault seul, les pertes sont estimées à 7 millions d'hectolitres, représentant plus d'un milliard de francs. L'Aude, dans l'arrondissement de Narbonne ; le Gard, dans sa partie sud et ouest ; le Vaucluse, le Var et la partie des Bouches-du-Rhône avoisinant le Var ont subi des dégâts qui entraînent une destruction de la récolte dans une proportion de 50 à 75 %.

L'Union du Sud-Est fait savoir que les vergers de la région lyonnaise et de la vallée du Rhône ont été à ce point touchés que pour certains producteurs la perte est totale, il n'y aura certainement qu'une petite récolte de fruits d'été. Les vignes, en particulier dans le Beaujolais, n'ont pas été davantage épargnées.

Dans le Cher, où la neige est tombée abondamment le 22 avril, ceci après de fortes gelées, les poiriers, les cerisiers et les vignes seront à peu près stériles cette année. Seuls, les pomiers tardifs laissent encore quelque espoir.

En Champagne, le thermomètre est descendu à plusieurs reprises à - 6°. Les dégâts sont importants. La Fédération Agricole d'Alsace et la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, dans trente-huit communes de ce département (de Marlenheim à Inschwiller) le vignoble entier est détruit. Cette perte, chiffrée, au début.

Aux Paysans

De grandes affiches ont été apposées récemment à Paris avec le titre « aux Paysans ». Elles ont été très lues, très commentées, parce qu'elles n'exposaient pas des phrases plus ou moins sonores mais uniquement des faits, uniquement des chiffres, et leur texte méritait d'être placé sous les yeux des Paysans de France comme nous allons le constater.

Les ouvriers métallurgistes de la région Parisienne reçoivent les salaires suivants :

Balayeurs d'usine : 61 à 66 fr. par jour ;
Hommes de peine : 65 à 72 fr. par jour ;
Manœuvres spécialisés : 76 à 83 fr. par jour ;
Ouvriers : 90 à 110 fr. par jour.

IMPOTS sur les Bénéfices Agricoles

DÉNONCIATION DU FORFAIT PAR LES CONTRÔLEURS

En vertu des dispositions de la loi portant réforme fiscale du 31 décembre 1936, modifiée par la loi du 31 décembre 1937, de nombreux forfaits, en matière d'impôts sur les bénéfices de l'exploitation agricole sont dénoncés par les contrôleurs.

Agriculteurs contribuables dont le forfait est dénoncé, n'attendez pas, vous ne disposez que d'un délai de vingt jours pour répondre au Contrôleur. Mais auparavant renseignez-vous sur vos droits et obligations. Consultez notamment la brochure « L'Impôt sur les Bénéfices Agricoles ». Prix : 2 fr. 50 franco, en vente à l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, 11 bis, rue Scribe, Paris 9^e.

pour l'ensemble de la population, à 60 millions de francs, semble devoir être plus grande encore.

Dans les départements du Nord, les fleurs des arbres fruitiers et les jeunes pousses sont gelées dans leur presque totalité.

En Normandie, on signale que la récolte des pommiers hâtifs est complètement compromise et que l'on ne saurait encore se prononcer en ce qui concerne les secondes floraisons.

En Bretagne (région de St-Malo), les pommiers de terre hâtifs sont perdus sans rémission.

Les vignobles des Charentes, du Gers, de la Gironde sont sérieusement endommagés (Sauternes est complètement grêlée).

L'Algérie elle-même n'a pas été épargnée, et la région de l'Oranie a connu une température exceptionnellement froide. On constate une baisse de la récolte d'à peu près 50 %.

Les gelées ne sont venues qu'aggraver une situation déjà rendue extrêmement critique par la sécheresse. Il ne pleut plus en France depuis la mi-février.

Déjà, les difficultés pour faire lever les betteraves et les petites graines sont extrêmes.

Dans les régions de prairies, l'herbe ne pousse pas, empêchée à la fois par le manque d'eau et le manque de chaleur.

Les résultats de la sécheresse ne se sont pas fait attendre : dans certaines régions, les cours du foin ont presque doublé, et l'on craint une disette fourragère.

Devant de pareilles perspectives, les éleveurs ne songent qu'à se débarrasser de leur bétail. Les foires sont actuellement envahies d'animaux malades qui, en période normale, seraient encore au pâturage.

Il s'ensuit une baisse très sensible des cours du bétail.

La situation de l'agriculture française est tragique, la terrible crise économique ne la mettant pas en état de parer aux conséquences d'une année calamiteuse.

Le budget prévoit un crédit de 60 millions pour les calamités agricoles. C'est dérisoire.

Les paysans ne veulent pas d'une aumône, qui leur serait encore chèrement payée par une administration titubante.

Au Gouvernement de montrer sa volonté de redressement en sauvant la paysannerie.

Soit un salaire moyen de 1.816 fr. par mois, c'est-à-dire :

10 % de plus qu'un commissaire de police ;
20 % de plus qu'un inspecteur des Finances ;
25 % de plus qu'un instituteur ;
30 % de plus qu'un sous-lieutenant et la liste s'allonge ainsi jusqu'au cantonnier et au facteur rural qui arrive avec 90 % de moins.

Enfin l'affiche se termine par ces mots : les ouvriers métallurgistes se sont mis en grève pour réclamer (soit disant) une augmentation de salaires. Est-ce raisonnable ?

Et à plusieurs de ces Parisiens assemblés devant ces affiches, nous avons dit : il y a là de beaux exemples des inégalités et de l'injustice actuelle, mais je regrette qu'il n'y ait pas la comparaison ultime : celle à faire entre le métallo et le petit paysan de France, non seulement entre leurs heures de travail et leurs avantages sociaux : congé payé, allocations familiales, etc.

Pensez-vous, gens des villes, à ceux qui vous font réellement vivre, parce que vous vivez c'est d'abord manger.

Et des chiffres me venant ainsi en tête :

En 1914, un manœuvre, balayeur, gagnait 0,50 à 0,55 de l'heure dans la banlieue industrielle de Paris, soit environ 5 fr. à 5 fr. 50 par jour. Le blé valait à cette époque 25 fr. et même 27 fr. les 100 kgs.

La journée d'un de ces hommes valait donc 20 kgs de blé ; aujourd'hui 20 kgs de blé salaire valent au cours 37 fr. Nous sommes loin du salaire du manœuvre, balayeur, qui est de 60 à 66 francs.

Les métaux conjugués de la concentration de la démagogie nous ont amené à ces chiffres qui se passent de commentaires.

AGRICOLE.

Un brin de causette



Tout les vérités sont point bonnes à dire. Et pourtant, le Président Daladier venant nous en sortir de bonnes — ou de mauvaises — dans son discours radiofusé. L'a fait appel au « courage des Français », comme si qu'on était au point de monter à la guillotine...

Refuserons-nous la cigarette et le verre de rhum ?

Car, en réalité, c'est bien d'une amputation qu'il s'agit. Point celle de la tête, mais de notre monnaie. De ce pauvre monnaie, qui nous faisant tourner la tête, rapport qu'on en a jamais assez.

Première manœuvre : Le Franc avant cessé d'être flottant. Encore un coup de la sécheresse, pisque y a flotte ! Et comme de juste, on sera quasiment à sec.

Dans, le Franc ratatiné allant être mobilisé autour de 179, rapport à la Livre. C'est point la première fois qu'on le voye se dégonfler, pisque, d'après 1936, l'avant subi trois amputations. A force de le grignoter, y finira p'être par s'déguiser en « franc-fantôme ». Mais les revenants effrayent pu personne. On est si habitué à les voir revêtir... Et pis, pourquoi se mettre dans les transes, quand c'est que M. Marchandau (l'en a point à revendre) s'est félicité de l'opération. Même qu'il a dit au chevet du p'tit Franc :

« Contrairement aux méchantes langues, ce n'est pas une stabilisation qui a été décidée, c'est une opération, dont le but est d'aboutir d'abord à une stabilité de fait. En conformité avec l'accord tripartite, désormais le cours de 179 fr. pour un livre sterling ne sera pas dépassé. Dès lors, le franc ne peut que s'améliorer... »

Souhaitons que les pronostiques du grand chirurgien soient justes... C'te pauvre malade avant tant besoin d'un redressement, de paix et du bon air de la campagne.

Deuxième manœuvre : Celle du chef de gare. Dame, pisque y s'agit de faire partir les « trains » et de les aiguiller sur la bonne voie — la voie des contribuables !

N'avons-nous point vu, le 2 Mai, au p'tit matin, partir le premier « train » des décrets-lois ? Même qu'il sifflait et qui crachait à tout vapeur, en nous amenant une augmentation de 8 % sur tous les impôts d'Etat. On signale point encore d'écroulements. L'effort fiscal demandé au pays ne sera jamais que de 4 milliards. De quoi alimenter la locomotive...

Le premier « train » n'est point encore arrivé, qu'on en prépare un deuxième — c'tui là un express ! « Times is Monnet », comme disent les Anglais, qu'avant des « sterlings » p'ient leurs coffres. Alors, des mesures rapides allant être prises, pour « un meilleur aménagement du crédit, de la production et du budget ».

Sans être chef de gare, l'étiant bien permis de lire entre les lignes, de déchiffrer les signaux qu'allant guider la marche des trains : Travail et Economies. Economies et Travail ! Fallait remettre la France dare dare au boulot. La semaine des 40 heures allant être remise au dépôt, comme une vieille mécanique usée.

Au dépôt, d'où c'est qu'elle n'aurait jamais dû sortir...

Car c'est nous tous qu'allons payer — et comment ! — les fausses manœuvres.

maître Jeannot

Cette semaine :

La lutte contre les ennemis des Cultures.

Pertes de temps

Nous avons déjà, il y a quelque temps, signalé les graves inconvénients du parcellement exagéré qui provoque des pertes de temps considérables ; mais il n'est pas douteux qu'en Agriculture il y en a bien d'autres auxquelles, semble-t-il, on n'attache pas assez d'importance.

Il n'est pas question d'employer les grands mots de rationalisation ou de taylorisation mis à la mode par l'industrie, dans notre profession, qui n'a ni les moyens, ni les possibilités d'employer les mêmes méthodes pour une quantité de raisons.

Cependant, il est bien évident qu'en agriculture on semble ne tenir aucun compte du gaspillage d'énergie que représentent les pertes de temps, que ce soit dans la petite et moyenne culture, ou même, à part de rares exceptions, dans la grande culture.

Il y a là un problème très important, car ce gaspillage grave les prix de revient, ou bien empêche de réaliser tout ce qu'il conviendrait de faire au point de vue technique pour améliorer la qualité de la production.

Dans l'industrie, des spécialistes se sont penchés sur ces problèmes. Certains ont cru que l'application de leurs méthodes était possible en agriculture, ils ont évidemment échoué.

Nous croyons cependant qu'il y a beaucoup à faire et qu'à côté des recherches scientifiques sur de meilleures méthodes de culture, sur une meilleure utilisation des engrais, sur l'amélioration des plantes cultivées, l'alimentation et la sélection du bétail, où nous sommes trop souvent en retard sur l'étranger, par suite de manque de moyens ou d'une mauvaise organisation, il y a, dans la branche de l'économie rurale bien délaissée depuis Lecoq, un champ de recherches considérables pour l'étude d'une meilleure organisation du travail manuel agricole, et pour l'utilisation rationnelle des machines qui sont venues maintenant y suppléer. Les Offices de comptabilité pourront aider puissamment les chercheurs.

Dans un article remarqué de M. A. Javal, paru il y a quelques années dans la « Revue de Paris », l'auteur

A. GAULT, Ingénieur agricole.

Le maïs fourrage dans nos régions de l'Ouest

Le maïs fourrage, de plus en plus cultivé dans nos régions de l'Ouest, permet de donner aux bovins pendant la période d'été, une nourriture verte d'autant plus appréciable qu'elle est souvent rare à cette époque de l'année. Le maïs fourrage possède son maximum de valeur nutritive au moment où les grains, bien formés, sont encore laitueux ; cette période ne dure guère qu'une quinzaine de jours, mais en échevaillant les semis du début de mai à la fin de juin et en adoptant deux ou trois variétés de précocité différente, on peut avoir du fourrage vert à son maximum de valeur nutritive du 15 juillet au 15 octobre.

N'oublions pas de plus que le maïs fourrage est la plante type de l'ensilage et qu'à ce titre son emploi est appelé à se généraliser dans bien des régions.

PLACES DANS L'ASSOLEMENT

Le maïs fourrage se place généralement, en culture dérobée, après une plante fourragère de printemps, le plus souvent choux fourragers dans notre région, parfois trèfle incarnat, seigle en vert, vesce, colza ou navet. Il précède presque toujours un blé d'automne pour lequel il est un excellent antécédent s'il a été bien réussi et convenablement fumé, car le maïs est une plante nettoyante mais épuisante.

CHOIX DU TERRAIN ET PREPARATION DU SOL

Le maïs fourrage vient à peu près dans tous les terrains, sauf dans les argiles compactes et les sols trop légers ne conservant pas de fraîcheur l'été. Il demande un sol très ameubli sur une bonne profondeur afin que son puissant système racinaire puisse se développer rapidement sans difficulté. Deux labours sont souvent nécessaires, ainsi que des hersages alternant avec des roulages pour bien émietter la surface du sol. Dans les terres un peu fortes, mais non pier-

reuses, le pulvériser à disques permet, en deux ou trois passages, d'obtenir même après un seul labour, l'ameublissement désiré.

Il faut semer le maïs que lorsque le sol est suffisamment réchauffé pour permettre une levée rapide. En Anjou, les premiers semis se placent généralement dans la première quinzaine de mai et l'on peut semer jusqu'à la mi-juillet.

(Lire la suite en troisième page).

le cheval

A propos de l'Artisanat Hippique

Dans sa séance du 14 courant, la Société Nationale du Cheval d'Attelage, 129, boulevard St-Germain, à Paris, a décerné, en présence du Ministre de l'Agriculture, ses récompenses annuelles aux vieux serveurs de l'Hippisme et de l'Artisanat Hippique.

Au Palmarès des Lauréats, qui récompensent chacun une Médaille et un Diplôme, nous relevons les noms suivants :

GRUPE DES S. H. R.

M. Dutreuil Joseph, Seller-Bourrier à Savenay depuis 32 ans, 42 ans de pratique.

M. David Ferdinand, Maréchal-Ferrant à Savenay depuis 26 ans, 38 ans de pratique.

GRUPE DES S. H. R. DU SUD DE LA LOIRE ET DE LA VENDEE

M. Nauleau Ernest, Maréchal-Ferrant à St-Gervais depuis 38 ans, 42 ans de pratique.

M. Jolly Gabriel, Conducteur de chevaux depuis 35 ans, à l'Épône.

M. Rouet Fernand, Maréchal-Ferrant à Mouchamps depuis 22 ans, 40 ans de pratique.

M. Robin Emile, Maréchal-Ferrant aux Essarts depuis 25 ans, 41 ans de pratique.

M. Favreau Clément, Conducteur de chevaux depuis 38 ans, au Château d'Olonne, dont les 20 dernières années à l'exportation au Pérou.

Le Président de la Fédération des S.H.R. de La Roche-sur-Yon, qui avait proposé ces candidats, vient d'être chargé, par le Président de la Société Nationale du Cheval d'Attelage, de remettre ces récompenses à leurs bénéficiaires.

Toutes nos félicitations à ces bons et fidèles serveurs de l'Artisanat Hippique.

(Note de la Fédération des S. H. R.).

A. GAULT, Ingénieur agricole.

Pour faire face aux dégâts exceptionnels dus à la gelée et à la sécheresse

Le Comité Permanent général de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, réuni le 3 mai 1938,

Constatait qu'il résulte des informations qui lui sont apportées que la production agricole d'un grand nombre de départements français est compromise dans des proportions très considérables, à la fois par le gel et la sécheresse.

Qu'ainsi, la réparation des dégâts causés, pour une part, ne relève pas de la Caisse de Solidarité des Calamités agricoles et, pour une autre part, risque de dépasser les possibilités financières de cette dernière.

Estime que des mesures exceptionnelles sont nécessaires pour faire face à une situation exceptionnelle.

En ce sens, le Comité Permanent général demande, dès maintenant, que soit étudiée d'urgence la réalisation des mesures suivantes :

1) Avances du Crédit agricole avec taux d'intérêt très modéré aux agriculteurs sinistrés ;

2) Abaissement des droits de douane et des tarifs de transport pour les produits servant à l'alimentation du bétail (foins, fourrages, etc.), aux traitements sur la vigne, les arbres fruitiers, etc.

3) Montatoire accordé aux agriculteurs sinistrés pour le remboursement de leurs emprunts au Crédit agricole, de leurs dettes agricoles ;

4) Réduction des impôts et délais de paiement pour les agriculteurs sinistrés.

Le Comité Permanent général rappelle, d'autre part, la délibération prise par l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture au cours de sa session de novembre 1937, par laquelle, demandant avec insistance au Gouvernement l'établissement urgent d'un avant-projet de loi complet sur l'assurance nationale contre les calamités agricoles, prévoyant les risques à couvrir et les moyens de financement nécessaires, elle s'était déclarée prête à l'étude immédiate d'un tel avant-projet de loi.

LA VILLETTE

Lundi 9 Mai 1938

Jeudi 12 Mai 1938

COURS OFFICIELS

Espèces	Viande nette			
	extra (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	11.60	10.40	8.50	6.90
Vaches	12.20	10.00	8.20	6.80
Taureaux	8.00	8.00	7.20	6.80
Veaux	15.90	14.10	12.40	11.00
Moutons	16.90	15.80	10.70	8.40
Porcs	12.80	12.28	11.72	9.14
Brebis	de 7.20 à 8.70			

COURS OFFICIELS

Espèces	Viande Nette			
	extra (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	7.25	6.25	4.70	3.45
Vaches	7.80	6.00	4.45	3.30
Taureaux	5.35	4.50	3.90	3.40
Veaux	9.55	8.45	7.05	6.05
Moutons	8.45	7.90	5.00	3.70
Porcs	9.00	8.60	8.20	6.40
Brebis	de 3.60 à 3.90			

(1) Cours officiels.

(1) Cours officiels.

Gros bovins

Arrivages : 3111 bœufs, 2049 vaches, 510 taureaux ; réserves vivantes aux abattoirs ce matin, 1185 ; introductions directes depuis le marché précédent, 647 ; renvoi : 235 bœufs, 330 vaches, 60 taureaux.

(Cours à la livre de viande nette).

Bœufs. — Bœufs blancs, Charollais, Nivernais, Bourbonnais, Bretons ou de Centre-Ouest, en jeunes bœufs de 700 à 800 livres ; extras 5.90 à 6.20 ; quantités 5.60 à 5.80 ; gros bœufs 5.10 à 5.50 ; gros bœufs de 1000 à 1200 livres 4.90 à 5.20 ; gris de l'Ouest, Maine, Anjou, Nantais, Vendéens, Parthenais, extra 5.70 à 5.90 ; bœufs gris 5.20 à 5.60 ; ordinaires 4.80 à 5.10 ; Bretons jeunes extra 5.60 à 5.80 ; bœufs 5.20 à 5.50 ; ordinaires 4.70 à 5.10 ; bœufs grossiers de toutes provenances 4 à 4.50.

Génisses. — Extras blanches 6.10 à 6.30 ; rouges 5.50 à 6.10 ; grises 5.50 à 6.20 ; ordinaires toutes races 4.90 à 5.40. Jeunes de première qualité 5.20 à 5.60 ; bonnes 4.70 à 5.10 ; vieilles 3.90 à 4.60 ; viande à saucisson 2.90 à 3.30.

Taureaux. — Bretons 4.80 à 5.30 ; jeunes taureaux de ferme 4.30 à 4.70 ; grossiers 3.80 à 4.20.

Veaux

Arrivages 2831, réserves vivantes 1042 ; introductions directes aux abattoirs 1387, renvoi 311.

(Cours à la livre de viande nette par bandes).

Veaux Tourangeaux, extras 7.50 à 7.80 ; ordinaires 7.40 ; Mançais extras d'Écomy, La Lude-Mayer, Châteaude-Loir 7.20 à 7.70 ; autres bons Mançais de la Sarthe et de la Mayenne 6.80 à 7.50 ; faux Mançais ordinaires 6.70 à 7.20 ; Angevins 6.80 à 7.20 ; Bretons, Vendéens 5.90 à 6.50 ; veaux de service 5.90 à 6.50 ; brouillards 5.50 à 6.30 ; petits veaux de ferme 2 à 3 ; veaux extras des meilleures provenances vendus au détail 7.30 à 8.80.

Ovins

Arrivages 12.563, réserves vivantes 4155, introductions directes aux abattoirs 4966, renvoi 520.

(Cours à la livre de viande nette).

Agneaux. — Laitons extras de 28 à 32 livres de viande, Southdown, Lorient, Chamois, 6.10 à 6.80 ; croisés divers 7.90 à 8.50 ; Dishleys Mérinos 8 à 8.60 ; Bretons, Marchands, 6.70 à 7.60 ; Vendéens 7.20 à 7.50.

Moutons. — Pâtou 7.10 à 7.50 ; Dishleys Mérinos 7.10 à 7.60 ; Marchands, Vendéens 6.40 à 7.20.

Brebis. — Pâtou 4 à 4.30 ; Dishleys Mérinos 4 à 4.60 ; vieilles brebis toutes provenances 3.90 à 4.50.

Porcs

Arrivages 1296, réserves vivantes 1493, introductions directes aux abattoirs 4564, renvoi 1241.

(Cours au kilo vif net).

Porcs maigres de 90 à 100 kilos net, extras au détail, 8.90 à 9 ; bons maigres de l'Ouest, Centre-Ouest, 8.70 à 8.90 ; croisés épaiss de l'Ouest, Centre, Centre-Ouest 8.40 à 8.60 ; gros gras ou raccourcis 8.20 à 8.40 ; petits maigres 8.10 à 8.30 ; fonds de parquets 8 à 8.20 ; porcs Bretonnais 8.90 à 9 ; Vendéens 8.70 à 9 ; cochons 8.40 à 9.



Le maïs fourrage dans nos régions de l'Ouest

Si les conditions atmosphériques sont favorables à la levée et au développement du maïs, ce dernier grâce à sa végétation vigoureuse et rapide, prend facilement le dessus des mauvaises herbes qui auraient pu lever en même temps que lui et étouffer nous son ombrage. Mais si, comme il arrive souvent, la levée est lente ou irrégulière, soit par suite de pluies d'orage venant battre la surface du sol, soit par suite d'un refroidissement de la température, ou bien si le maïs est éclairci à la levée par les corbeaux ou les très tristes d'été, le germe de cette plante, qui trop tard s'en arrive que la végétation spontanée prenne le dessus du maïs et menace de compromettre la récolte, on peut alors traiter à l'acide sulfurique ou à la syvinite spéciale ou au mélange desherbant syvinite-clauside ; le maïs étant une graminée, résiste bien au traitement.

FUMURE

Le maïs fourrage est une plante très exigeante en éléments fertilisants. Devant donner en deux ou trois mois, suivant les variétés, une quantité énorme de matière verte (une bonne récolte peut dépasser 100.000 kilos à l'hectare pour les grands maïs), il est facile de comprendre que cette plante exige une forte fumure.

Le mieux, lorsqu'on le peut, est d'enfouir par le premier labour une abondante fumure au fumier de ferme b'en décomposé et de compléter la fertilité du sol par des engrais chimiques. Voici par exemple une formule bien équilibrée :

Engrais azoté 150 k. à l'hect.
Super ou scories 400 k. —

ou phosphate bicalcique 150 k. —
Chlorure de potassium 150 k. —
ou syvinite riche 400 k. —

Ces engrais peuvent être incorporés au sol par les dernières façons culturales, sauf si l'on fait usage de syvinite qui, elle, doit être apportée au mois trois semaines avant le semis.

Si l'on ne dispose que d'une faible fumure à l'engrais de ferme on doit augmenter les doses ci-dessus, jusqu'à les doubler si l'on est obligé de se passer complètement de fumier.

Beaucoup de cultivateurs se figurent, bien à tort, que le maïs fourrage exige surtout de l'azote, mais peu de potasse. Afin de bien montrer combien cette erreur est préjudiciable aux intérêts de la culture, nous avons introduit le maïs fourrage en 1935 dans notre champ d'expériences du Lion-d'Angers qui en était alors à sa cinquième année de culture sans fumier de ferme, avec, chaque année, mêmes doses d'azote et d'acide phosphorique dans toutes les parcelles de gauche et de droite et jamais de potasse dans la parcelle centrale. Voici le compte rendu résumé de cette expérience :

« Aussitôt après la levée, le maïs (variété Blanc des Landes) jaunissait fortement dans la parcelle sans potasse et il sembla même qu'il ne pourrait jamais se développer. Près d'un mois après la levée, il n'a encore que 10 cm. et reste jaune, tandis que dans les parcelles avec potasse, la plante atteint 80 cm. et sa couleur bien verte indique une vigueur remarquable. Notons pourtant que le maïs de la parcelle sans potasse a reçu 800 kilos de scories et 300 kgs de sulfate d'ammoniaque à l'hectare avant le semis et 200 kilos de nitrate après la levée ; seule la potasse manque.

La Vie Syndicale

SAINT-MARS-LA JAILLE

Dimanche prochain 15 Mai à 12 h. 30, Hôtel Bruneau, à Saint-Mars-la-Jaille, réunion des Membres du Syndicat. M. Faivre prendra la parole. Tous les Adhérents sont priés d'y assister.

SAINT-HERBLON

Dimanche 22 Mai, à l'issue de la Grand-Messe, Salle de la Mairie, à Saint-Herblon, assemblée générale du Syndicat. Allocution de M. Faivre. Questions diverses. Tous les Adhérents sont priés d'y assister.

Syndicat des producteurs de légumes pour la conserve

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent Bulletin, le Dimanche 8 Mai, dans les Communes d'Algrè-feuille, Vieilleville, La Planchette, Remoulé et Montbert, les producteurs de petits pois pour la conserve se sont réunis.

M. de Frémond, Président du Syndicat de Défense des Producteurs de légumes pour la conserve, leur exposa le but de ce Syndicat : amélioration du marché, par une franchise collaboration avec les industriels. Ils ont compris que le moyen d'obtenir des prix rémunérateurs était de s'orienter de plus en plus vers la qualité. De nombreuses adhésions ont été recueillies à l'issue de chaque Réunion.

R. B.

Concours des Vins du Loroux-Bottreau

LE PALMARÈS

MUSCADET 1937. — Médaille d'or : M. Guibéau Henri, La Grange, Le Landreau.

Diplôme médaille d'or : MM. Auguste Bouyer, St-Julien-de-Concelles ; Coreau J.-B., Le Landreau ; Meneux Constant, Le Loroux ; Fleurance-Vezin, Le Landreau ; Gauthier Henri, Le Loroux ; Leduc Louis, Fleurance Joseph, Le Landreau ; Joubert Henri père, Le Loroux ; Pineau J.-M., Le Landreau ; Marchand Alphonse, Elourneau Aristide, Le Loroux.

Diplôme médaille d'argent : MM. Bonneau Eugène, Brelot Raymond, Le Loroux ; François Saint-Maur, La Boissière ; Vezin Théophile, La Chapelle-Basse-Mer ; Auger-Renou, La Chapelle-Basse-Mer ; Pétard Marcel, St-Julien-de-Concelles ; Aime Vaud, Le Loroux ; R. Louis, Saint-Julien-de-Concelles ; Bianelli, La Remaudière ; Perron Jean, Le Loroux.

Diplôme médaille de bronze : MM. Marchand Aristide, Le Loroux ; P. Leduc Louis, Fleurance Joseph, Le Landreau ; Louis Linier, Le Loroux ; Vezin Théophile, La Chapelle-Basse-Mer ; Héry Auguste, Le Landreau.

Diplôme médaille de bronze : MM. Aubron Eugène, Le Landreau ; Perron Pierre, La Boissière ; Loroux ; Toubiano J.-B., Barbecot.

PINOT 1937. — MM. Perron Jean, Le Loroux, diplôme médaille d'or ; Dubleau Lucien, Barbecot, diplôme médaille d'argent ; Leclercq Félix, La Chapelle-Basse-Mer, diplôme médaille de bronze.

COLOMBARD. — M. Coreau, Calixte, Barbecot, diplôme médaille de bronze. GABRIEL. — M. Perron Jean, Le Loroux, diplôme médaille d'argent.

HYBRIDE FOURNIER. — Mme Haie, Le Loroux, diplôme médaille de bronze.

SEIBEL. — MM. Joussemae Francis, La Chapelle-Basse-Mer, diplôme médaille d'argent ; Constantin Gérard, Saint-Julien-de-Concelles, diplôme médaille de bronze.

BACO. — MM. Rolandeau Alphonse, La Remaudière, diplôme médaille d'argent ; Pernot Jean, Le Loroux (Perron), diplôme médaille de bronze.

OBERLIN. — M. Teller Jules père, La Chapelle-Basse-Mer, diplôme médaille de bronze.

VALEUR NUTRITIVE

On reproche souvent au maïs d'être une nourriture trop aqueuse et de diminuer le rendement laitier des vaches par suite de son peu de valeur nutritive. Cela peut être vrai quand l'été est pluvieux et peu ensoleillé et surtout pour les grands maïs, ou bien encore quand la fumure ne contient pas suffisamment d'acide phosphorique et de potasse par rapport à l'azote ; c'est le cas, trop fréquent d'ailleurs, du cultivateur qui n'apporte qu'un engrais azoté au moment des semailles.

Mais, lorsque l'été est normalement ensoleillé et surtout lorsque la fumure est bien équilibrée, c'est-à-dire contient suffisamment de potasse (sans oublier l'acide phosphorique), le maïs fourrage constitue une excellente nourriture verte pour les bovins. Il suffit d'ailleurs, si l'on veut relever la valeur nutritive du maïs fourrage, d'y ajouter un peu de tourteau d'arachide qui en est le complément tout indiqué.

J. VALENTIN, Ingénieur agronome.



LOTTERIE NATIONALE

Tentez donc votre chance !

Syndicat de Classes ou Syndicats Corporatifs en agriculture

(Suite)

V. — Limité, le problème n'en existe pas moins. Examinons-le donc tel qu'il se pose.

Peut-on dire que les salariés agricoles constituent une classe ?

La question est importante, et il n'apparaît pas qu'on songe communément à se la poser. Pourtant, c'est de la réponse qu'elle appelle que naît ou non la possibilité d'un syndicalisme de classe.

Les salariés de l'industrie ont pris peu à peu conscience de la notion de classe. Pourquoi ? Est-ce parce qu'ils sont rémunérés par le salaire ? Nullement, car quantité de salariés des « classes moyennes » restent en dehors de tout syndicalisme et de toute conscience sociale de classe distincte de la communauté nationale. Le fondement du syndicalisme marxiste a été et demeure le fait de l'exploitation, qui implique, pour ceux qui s'y sentent inclus, l'impossibilité de sortir de leur condition, tant au point de vue social qu'économique, et l'absence de participation effective — c'est-à-dire participation de cœur et d'intelligence — à l'œuvre qu'ils contribuent à produire. Le prolétaire est séparé de la société au point même de sa jonction à la société. Membre de la communauté nationale par les formes constitutionnelles de la politique (bulletin de vote, meetings, etc.), il en est détaché dans ses formes institutionnelles (entreprise, métier, profession). Il reconstruit alors des formes sociales propres par le syndicalisme de classe, qui le rattache effectivement à la communauté nationale.

La notion de classe, dans l'industrie moderne, se fonde donc sur une réalité. Encore cette réalité est-elle fragile. Elle est puissamment battue en brèche par d'autres réalités sociales, telles que la race, la nation, la religion, dont les retours sont fulgurants quand le prolétaire ne les a pas délaissés. Le marxisme en a fait souvent l'expérience. Tous les mouvements européens de l'après-guerre sont en effet égarés des manifestations non équivoques.

Au sein même de l'économie, la notion de classe est vague et fluctuante. Marx, qui le savait, insistait lui-même sur la nécessité de construire, par la doctrine et la lutte, la conscience de classe. Le mythe devait ainsi devoir plus réel que la réalité elle-même. Quoi qu'il en soit, la notion de classe a un sens dans l'industrie et la conscience de classe est née parce qu'une réalité certaine le permettait. Le syndicalisme de classe y répond, actuellement et jusqu'à un certain point, à la nature des choses.

Il n'en est pas de même dans l'agriculture. VI. — Il n'en est pas de même dans l'agriculture parce que le salarié n'y est pas un prolétaire. Le salarié agricole peut, en effet, sortir de sa condition de salarié pour devenir métayer, fermier ou propriétaire.

Même s'il demeure salarié, il participe effectivement, c'est-à-dire avec toutes ses facultés d'homme, à l'œuvre commune pour laquelle son concours est requis.

Dans l'industrie, le salarié est amené à se sentir exclu de l'entreprise et du métier par le machinisme et le capitalisme. Le machinisme n'est nullement, par lui-même, un élément cessaire d'abaissement de l'homme (il peut, au contraire, être un élément de libération), mais, en fait, la rationalisation du travail exige, de certaines catégories d'ouvriers, un travail automatique qui les assimile eux-mêmes à des machines et les révolte. Quant au capitalisme, mot à sens divers qui couvre du bon et du mauvais, il se traduit pratiquement par la société anonyme, qui met les salariés inférieurs en rapport avec des salariés supérieurs, chargés de les commander, sans que le « patron » apparaisse jamais, puisqu'on ne sait même pas qui il est. Bref, l'homme est subordonné à la matière des machines et à la matière de l'argent. Il obéit à des choses, ou à des gens qui sont eux-mêmes les serviteurs des choses. Le maître humain, celui qui a l'autorité et la responsabilité, est inexistant ou invisible. La lutte s'ouvre entre des hommes et un système tout chargé de contraintes matérielles.

En agriculture, au contraire, il n'y a pas de société. Le patron est toujours homme comme le salarié. Ainsi dur soit-il, il existe, et il est là.

Beaucoup de produits antiparasitaires, d'insecticides, touchent les fruits. Pour lutter contre les maladies et les insectes de vos vergers, employez des produits énergiques, mais qui sont en même temps indolents pour le feuillage.

VOCK, employé dans les vergers du monde entier, vous donnera une sécurité totale.

Écrivez dès aujourd'hui au Département VOCK, Standard Française des Pétroles, 82, avenue des Champs-Élysées, Paris 17, H. 45, vous enverra tous renseignements sur les méthodes à employer.

De 9 h. à 9 h. 15. — Paris-P.T.T. relayé par Limoges, Marseille, Rennes et Strasbourg : Les coopératives agricoles d'échafaudage et d'approvisionnement, par M. P. Enjol.

De 9 h. 15 à 9 h. 30. — Tour Eiffel relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse : Le carapace ou ver des fruits, par M. Chappaz.

De 11 h. 15 à 11 h. 45. — Tour Eiffel relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse : La demi-heure agricole (informations diverses, revue des cours, causerie chantée).

De 14 heures à 14 h. 30. — Limoges, Marseille, Rennes et Strasbourg : Rétransmission de la demi-heure agricole.

De 18 h. 30 à 18 h. 45. — Tour Eiffel relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse : L'élevage artificiel des rines et leur renouvellement, par M. Cailles.

MARDI 17 MAI

De 18 heures à 18 h. 15. — Paris-P.T.T. relayé par Limoges, Marseille, Rennes et Strasbourg : Prophéties des maladies contagieuses et parasitaires, par M. Verret.

MERCREDI 18 MAI

De 18 h. 30 à 18 h. 45. — Tour Eiffel relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse : Les mutations foncières et le remembrement, par M. Coquard.

JEUDI 19 MAI

De 18 heures à 18 h. 15. — Paris-P.T.T. relayé par Limoges, Marseille, Rennes et Strasbourg : Les syndicats de contrôle laitier, par M. Burgeau.

combattre le surmenage, la neurasthénie, la gastralgie, la préhension et toutes fatigues.

LE PLUS PUISSANT RÉGÉNÉRATEUR DE LA SANTÉ

16 francs dans toutes Pharmacies ou Laboratoires PINGONAT 12, rue Jemmapes NANTES



MON PETIT JARDIN

DEUX CHOUX PEU CONNUS :

Le chou chinois et le chou marin

Le CHOU CHINOIS

Pak-choï — Pé-tai — en chinois, Brassica Sinensis en latin, il apparaît comme un vrai chou à l'usage familial des crucifères. C'est une plante annuelle. Elle a tous les caractères botaniques du chou de pays, mais avec un aspect très caractéristique de Bette à cardes. Le limbe de la feuille est d'un vert foncé luisant, avec des nervures blanches bien marquées. Le pétiole qui le soutient est long, blanc, charnu. Les inflorescences et graines sont celle d'un chou.

On utilisera les pétioles en cuisine comme ceux des bettes à cardes. Le limbe de la feuille, lui, est traité en chou vert, ce plat si Nantais qui semble toujours stupéfier les Parisiens qui ne l'imaginent que dans le ratelier des étables (et grande est leur erreur). Le Pé-tai peut se semer de Février en automne, mais on a remarqué que les semis de printemps montent facilement à graine. Les meilleurs semis, à cause de ce motif, seront effectués en juillet-août. Ils donneront une récolte à l'entrée de l'hiver. On sème en place, en rayons espacés de 0,40 à 0,60. Après la levée, on éclaircit. Comme soins, les classiques binages et arrosages.

Cette plante étant peu rustique, ne peut « tenir le coup » l'hiver que dans le Midi. Il sera même utile de butter le plant pour lui donner plus de résistance.

Au fond, en cultivant ce chou, on a en fait deux types de légumes sur un même plant, et rien que cela devrait donner envie d'en faire au moins l'essai.

Le CHOU MARIN ou Crambe Maritime, (Crambe maritima, des Crucifères)

C'est un chou originaire de nos côtes, connu en France et en Angleterre. Il est vivace, et très apprécié dans les îles Britanniques.

On consomme les pétioles blanchis à la façon de l'asperge ou du cardon. On en provoque l'étiollement par des moyens artificiels. La saveur rappelle celle de la noisette, mais avec un léger goût amer. Les terres légères sablonneuses, bien fumées, conviennent très bien au chou marin. (Avis aux jardiniers du littoral). Une petite quantité de sel marin favorise même sa végétation. On peut donc le fumer au gémon, dessalé tout de même, par les pluies.

En terrain compact, défoncer le sol profondément et l'améliorer si possible par un apport de sable pour l'aérer. On multiplie le chou marin par semis et boutures de racines. Le premier mode de multiplication est lent et assez incertain. Semer de bonne heure après la récolte des graines, sans quoi il faut les stratifier en sable fin pour les mieux conserver. On peut semer en place, par paquets ou en pé-

pière. En opérant sur couche, au printemps, la réussite est plus assurée. On met les jeunes plants en place quand ils ont 4 à 5 feuilles. Il faut batisser, arroser, pour éloigner l'altise. On tient le sol propre et meuble par des binages. En multipliant la plante par fragments de racines, cela va plus vite. Les résultats sont meilleurs. Pour ce faire, on arrache les vieux pieds en mars, et l'on en divise toutes les racines dont le diamètre est supérieur à 6 ou 7 mm. en tronçons de 8-10 cm., dans des sillons de 0,10 de profondeur. On arrose bien, la reprise est facile. On pourra sur cette culture récolter des feuilles dès le printemps suivant. Si l'on attend un an encore, on aura forcément des produits plus abondants, les plants étant plus vigoureux. Par semis, on ne peut récolter que la 3^e année, parfois la seconde.

Il faut éliminer les pousses de crambe pour les consommateurs tendres, et en atténuer la saveur forte.

En fin d'hiver on posera donc sur les pieds des « pots de pièce » ou grands pots à fleurs renversés à fond bouché, on butte la terre autour.

Lorsque les rosettes de feuilles ont 0,12 à 0,15, on les coupe ras terre. La souche restera basse (car elle a plutôt tendance à sortir du sol). On laissera sur chaque plante un bourgeon intact. La récolte terminée, on remet les plantes à l'air libre. On met du terreau sur les plantules de culture pour fumer et rechauffer les plants. On enlèvera les tiges florales lors de leur apparition, pour éviter l'affaiblissement du plant, sauf en cas de futur semis. A l'automne on enlève les feuilles mortes. On peut aussi pincer les pousses trop abondantes. Un carré de Crambe traité ainsi peut durer 10 ans, et ne cesse de produire.

Pour avoir du Crambe prime, il faut le forcer. On œuvre sur couche ou sur œil. Dans le premier cas on monte en janvier... une couche chaude supportant 0,20 de terreau. On met 100 pieds par coffre. Au lieu de chassiss on couvre avec des panneaux de bois ou des doubles paillassons ou une épaisse litère de feuilles pour obtenir les ténérises complètes. Le tout resté fermé pendant la durée du forçage. On récolte au bout de 20 jours.

Lorsqu'on opère sur place, on couvre les lignes de Crambe de coffres ténés obscurs ; on creuse les sentiers et l'on y entasse du fumier chaud qu'on remanie de loin en loin pour le réchauffer. La récolte à l'heur envahit un mois après le début du forçage. On récolte de 2 à 3 kilos de Crambe par chassiss.

L'altise, les limaces, les escargots attaquent cette plante potagère.

G. DURIVIAULT, Ingénieur Horticulteur, Conservateur du Jardin des Plantes de Nantes. (Reproduction interdite).

Le coin des abeilles

Comment on débute en apiculture

Cent cinquante personnes assistaient, Dimanche 1^{er} Mai, au Cours pratique d'Apiculture, organisé par la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure, au Rucher-Ecole du Parc de Procé, à Nantes.

— Combien peut-on récolter de kilos de Miel avec une ruche ?

Telle est la question primordiale que nous pose chaque Novice en Apiculture.

A cela, nous répondons qu'une ruche peut rapporter de zéro à cinquante kilos de Miel. Cela dépend de beaucoup de conditions.

La première est d'installer son rucher dans une région où domine une bonne plante mellifère : sarrasin, luzerne, trèfle blanc, sainfoin, mélilot, acacia, tilleul, etc. Dans notre département, le Nord de la Loire convient mieux que le Sud pour la culture des Abeilles.

La seconde est de surveiller constamment les approvisionnements, surtout quand la saison est trop sèche ou trop pluvieuse.

A tout débutant, nous conseillons de ne pas commencer sur une grande échelle, car il faut se rendre compte si les ressources de l'endroit choisi sont suffisantes et, enfin, si l'on a les aptitudes voulues pour donner aux colonies les soins qu'elles exigent.

Néanmoins, un Cultivateur peut, en plus de ses occupations habituelles, arriver à conduire un rucher sans trop de difficultés et se créer ainsi des revenus supplémentaires que la Ferme ou la culture saura employer à augmenter le bien-être de son habitation.

CONTENU D'UNE RUCHE

M. Etienne Graud, Président de la Société, montra d'abord aux Assistants les différentes Abeilles qui habitent dans la Ruche : la Reine, les Ouvrières, les Mâles ou Faux-bourdon. — Il fit voir ensuite les rayons avec leurs diverses cellules :

- a) Cellules d'Ouvrières ;
- b) Cellules de Mâles ;
- c) Alvéole royale.

MANIÈRE DES ABEILLES

Pour manier les Abeilles, il est utile de se procurer d'un enfumoir et d'un masque.

Personne n'ayant été piqué, le Secrétaire de la Société n'eut pas à le faire. Les différents remèdes que l'on emploie contre les piqûres, il le fera dans un article qui paraîtra la semaine prochaine dans ce Journal.

LES DIFFÉRENTES SORTES

Il existe trois sortes de Ruches à cadres, dit M. Etienne Graud :

- 1^{re}) La Ruche Dadant ;
- 2^e) La Ruche Voimot ;
- 3^e) La Ruche Layens.

Les deux premières nécessitent l'emploi de housses qui se posent sur le corps de Ruche, au moment de la grande miellée.

La Ruche Layens s'agrandit plutôt dans le sens horizontal.

Chacune de ces Ruches a son cadre particulier, si bien qu'on ne peut pas les interchanger. Aussi, M. Etienne Graud recommande-t-il de n'avoir qu'une espèce de Ruches. Pour lui, la meilleure Ruche dans notre région est la Ruche Dadant-Blatt à 12 cadres.

Il faut, pour débiter, en acheter une ou plusieurs comme modèle chez un Fabricant de Ruches de notre région. Si, plus tard, vous voulez en fabriquer vous-même, il faudra la copier servilement, car, tout, dans cette Ruche, a été patiemment étudié pendant plus de cinquante ans, par M. Camille-Pierre Dadant, qui naquit à Langres, le 6 avril 1851, et qui vient de mourir à Hamilton, aux Etats-Unis, le 25 février 1938. Il s'est intéressé à tout ce qui pouvait améliorer l'Apiculture et lui a fait faire de très grands progrès.

C'est, ajoute M. Etienne Graud, une grande figure du monde apicole qui disparaît. Sa mort sera vivement ressentie par tous les Apiculteurs du monde entier.

Pour terminer, M. Etienne Graud

combattre le surmenage, la neurasthénie, la gastralgie, la préhension et toutes fatigues.

LE PLUS PUISSANT RÉGÉNÉRATEUR DE LA SANTÉ

16 francs dans toutes Pharmacies ou Laboratoires PINGONAT 12, rue Jemmapes NANTES

La lutte contre les ennemis des cultures

LA LUTTE CONTRE LE DORYPHORE

Une méthode-type

La III^e conférence du Comité international pour l'étude en commun de la lutte contre le doryphore s'est réunie à Zurich, du 3 au 5 mai 1939, avec la participation des délégations officielles de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse, ainsi que d'un représentant technique de l'Institut international d'Agriculture de Rome.

En l'état actuel de la question, les techniciens ont recommandé les opérations suivantes, lorsqu'une invasion du doryphore est redoutée :

1. En ce qui concerne la prospection, dans une région contaminée ou suspecte, elle doit être intensifiée dès que la température moyenne dépasse 10°C, la température optimum de sortie des adultes étant 14 à 15°C. Elle doit être étendue aux régions de culture de pommes de terre, d'aubergines, de tomates et à toutes les solanées cultivées et sauvages, surtout la douce-amère. Dès l'apparition de belles journées, la prospection doit se faire sur tous les champs de la localité, particulièrement là où le feuillage est le plus développé.
2. La prospection s'impose plus impérieusement lorsque la température s'élève pendant quelques jours à 20°C ou au-dessus.
3. Elle est surtout indiquée dans la direction des vents dominants aux heures chaudes de la journée (10 heures à 15 heures).
4. Dès la découverte de l'insecte, on doit appliquer les mesures suivantes :
5. Ramassage immédiat et destruction sur place.
6. Délimitation du foyer.
7. Arrachage des fanes qui sont sol-

gneusement réunies au milieu du foyer.

8. Ameublissement du sol et recherche minutieuse des insectes par tamisage du sol.

9. Traitement du sol par injection de sulfure de carbone (minimum : 100 grammes par mètre carré) ou par arrosage de benzol ou de pétrole (5 litres par mètre carré).

10. Répartition des fanes sur l'aire du foyer.

11. Nouveau traitement du sol et des fanes avec les mêmes produits.

Les opérations 3 à 7 peuvent être remplacées par les suivantes :

12. Enroulement des fanes sur place à une profondeur minimum de 60 centimètres avec arrosage au moyen de benzol ou de pétrole.

13. Tamisage du sol comme ci-dessus.

14. Traitement du sol comme ci-dessus.

15. Traitement immédiat du feuillage à l'insecticide indiqué par le service technique (tel que l'arséniate diplo-

matique ou l'arséniate de chaux) sur tous les champs de pommes de terre dans un rayon d'au moins 500 mètres.

Traitement à renouveler, au besoin, deux à quatre semaines plus tard. Eventuellement, un troisième traitement.

16. La surveillance et la prospection seront continuées soigneusement après le traitement.

En outre, il est recommandé de maintenir du feuillage vert le plus tard possible en automne et de replanter le plus tôt possible au printemps des pommes de terre sur l'emplacement des foyers pour fournir des plantes-pièges.

PROTECTION DES CULTURES CONTRE LE DORYPHORE

Nous ne pouvons plus hélas! espérer la disparition complète du doryphore. Tous les essais de destruction totale ont échoué. Contre l'extraordinaire fécondité du parasite. C'est lui au contraire qui, malgré tous les efforts entrepris depuis son apparition, a réussi à étendre ses ravages un peu plus chaque saison, si bien que la France entière peut être considérée aujourd'hui comme envahie.

Il faut donc nous résigner à cette situation et limiter notre ambition à la protection de nos cultures. Nous sommes maintenant, fort heureusement, armés de façon suffisante pour assurer cette protection dans de bonnes conditions.

Deux catégories de produits peuvent être considérées à l'heure actuelle comme absolument efficaces :

Les arsénates, que l'on utilise sous forme de bouillies.

Les poudres végétales (à base de rotenone et de pyréthrine) que l'on emploie à sec.

Lorsque la lutte est limitée à quelques foyers disséminés dans les champs, tout le monde admet avec raison qu'il y a lieu de donner la préférence au poudrage à sec. En quelques instants, avec un simple soufflet, on traite les pieds envahis et ceux qui les entourent immédiatement. L'opération se fait très vite et avec le minimum de frais. Dans les petites cultures, même totalement envahies, ce système du poudrage, qui ne nécessite qu'un matériel peu coûteux, est également à conseiller sans discussion.

En grande culture, où l'exécution d'un traitement nécessite une avance d'argent relativement élevée, il y a lieu naturellement d'établir d'abord le prix de revient de l'opération.

Ce prix de revient est constitué essentiellement par :

- a) le prix du produit nécessaire au traitement;
 - b) la main d'œuvre et les attelages;
 - c) l'amortissement du matériel.
- Si l'on prend comme base de calcul, pour le premier poste (prix du produit), une consommation à l'hectare de :

18 kilos d'arsénate (500 litres de bouillie à 2 kilos par hectolitre) à 5 fr. le kilo environ;

ou 15 kilos de FOUDRE à base de rotenone et de pyréthrine à 3 fr. le kilo environ;

On obtient une différence de prix, en faveur de la bouillie, de 30 fr. environ par hectare.

Pour le poste main d'œuvre et attelages, la situation est exactement inverse. Dans le cas du traitement à la bouillie en effet, il y a lieu de prévoir tout d'abord pour le transport de l'eau, un homme et un attelage qui ne sont évidemment pas nécessaires pour le poudrage. D'autre part, dans l'hypothèse — la plus courante — où le traitement est fait avec des appareils à dos, le temps à prévoir pour la pulvérisation d'une surface donnée est triple de celui nécessaire au poudrage. Un homme peut en effet traiter aisément 3 hectares par jour avec un poudreur, et un hectare seulement avec un pulvérisateur, ceci en raison des nombreux retours au point d'eau pour le remplissage de l'appareil (60 recharges à l'hectare pour un appareil de 15 litres). C'est là un point à souligner tout particulièrement, du fait que les traitements contre le doryphore se pratiquent le plus souvent au début du mois de juin, c'est-à-dire à la période la plus critique de l'année, celle de la fenaison.

De même, pour l'amortissement du matériel, il y a lieu de tenir compte d'une part que les poudreuses à dos sont d'un prix inférieur à celui des pulvérisateurs de capacité correspond-

ante, que, d'autre part, leur entretien est nul, et qu'enfin elles s'utilisent pratiquement beaucoup moins vite que les pulvérisateurs, dans lesquels on utilise des liquides toujours plus ou moins caustiques.

Il n'est pas contestable par conséquent que, pour les traitements contre le doryphore, quel que soit le cas envisagé, le poudrage présente les plus sérieux avantages sur la pulvérisation. On a beaucoup dit cependant que les pulvérisations étaient à recommander parce qu'elles permettaient, en mélangant l'arsénate à une bouillie cuprique, de traiter en même temps contre le mildiou. Argument qui peut sembler séduisant à première vue, mais qui est faux dans la majorité des cas. Nous ne pouvons pas en effet que l'apparition des larves de première génération se produit presque toujours dans les tout premiers jours de juin. Or, quelles sont les régions et les années où un traitement contre le mildiou doit être conseillé à cette époque? Bien rares.

Le cuivre répandu à ce moment n'aura plus aucune efficacité, un mois plus tard, lorsque le mildiou fera son apparition sur les feuilles, qui se seront largement développées dans l'intervalle, offrant à l'attaque du champignon une surface beaucoup plus considérable. Il faudra donc, de toutes manières, recommencer à ce moment le traitement cuprique, qui n'est, rappelons-le, indispensable que dans les années humides.

A l'apparition du doryphore, par conséquent, traitons aux poudres, mais choisissons les formules à teneur garantie en rotenone et en pyréthrine.

Les traitements tardifs contre le "Carpocapse" ou "ver des pommes"

D'une intéressante étude de MM. Balachowsky et Viennot-Bourgin, publiée par notre confrère « Le Progrès Agricole et Viticole », nous extrayons les lignes suivantes, susceptibles de guider nos lecteurs dans la lutte contre le ver des pommes.

Nous avons établi pour le cycle évolutif de cet insecte sept règles précises qui se sont trouvées confirmées une fois de plus au cours de la présente campagne (1937). Ces recherches biologiques, poursuivies depuis l'année 1933, nous ont conduit à transformer les méthodes de lutte conseillées jusqu'alors pour combattre le « ver des pommes » et à substituer aux traitements précoques de printemps, effectués à partir de la chute des pétales avec les bouillies cupro-arsénicales, des traitements tardifs de printemps et des traitements d'été avec les huiles arsénicales qui, seuls, sont susceptibles de garantir une protection effective des fruits.

Dans toute la France moyenne (région parisienne, Ouest, Est, Orléanais, Anjou, Touraine, Deux-Sèvres), la contamination des fruits dans les vergers est pratiquement impossible avant le 1^{er} juin, quels que soient le lieu et les conditions climatiques de l'année. La durée de cette période de contamination se prolonge en raison des éclosions échelonnées des papillons sur une très longue période allant généralement jusqu'en septembre, mais elle passe par un maximum qui se trouve ordinairement placé entre le 15 juin et le 20 juillet. Il est donc indispensable de protéger les fruits de juin à septembre en maintenant à leur surface une pellicule d'arsenic susceptible d'empêcher la chenille, soit au moment où elle mordillera la cuticule pour se nourrir (pique d'exploration ou nutritive) soit au moment où elle pénétrera à l'intérieur du fruit (galerie de pénétration).

Ce traitement doit également s'étendre au feuillage dont les jeunes chenilles se nourrissent fréquemment durant les premiers jours qui suivent leur éclosion, surtout lorsque l'on a affaire à des variétés à floraison tardive.

CONDITIONS DE L'EXPERIENCE

Nos traitements ont porté sur de nombreux arbres, pomiers et poiriers, en pleine production, dans des vergers situés dans des régions de France très différentes les uns des autres. Les arbres traités étaient conduits en plein vent, en espalier, en contre-espalier et en pyramides. Ils représentaient dans l'ensemble les principales variétés commerciales de pommes et de poires de notre pays.

Nous avons été favorisés par une année de bonne récolte, où les résultats des traitements ont pu être facilement appréciés, du fait qu'ils ont porté dans l'ensemble sur un chiffre approximatif de 100.000 kilos de fruits.

Ces essais ont été effectués :

1^o Dans les vergers de l'Ecole d'Agriculture du Neubourg (Eure), sur des espaliers, contre-espaliers, pyramides, de pommes et de poires appartenant aux principales variétés commerciales et de luxe.

2^o Dans un verger de plein vent de production industrielle de « Reinettes de Jaune », à Coulaines (Sarthe).

3^o Dans les vergers de plein vent de production industrielle de Saint-Paterne (Indre-et-Loire), « Reinettes de Jaune ».

4^o Dans le verger de l'Ecole nationale d'Agriculture de Grignon sur des pyramides, cordons, de différentes variétés de pommes de luxe.

5^o Dans un verger de plein vent de pomiers de la région de Niort (Deux-Sèvres).

EPOQUE DE TRAITEMENT ET FORMULE

Dans tous les vergers traités, nous avons appliqué la même formule à la

même époque ; il s'agit donc d'une méthode standard qui s'effectue aux dates suivantes, quels que soient le lieu et les conditions climatiques de l'année et la variété considérée :

Premier traitement : 1^{er} juin (ou date la plus proche du 1^{er} juin) (huiles arsénicales).

2^o Traitement : 20 juin (même formule).

3^o Traitement : 12 juillet (traitement arsenical seul).

4^o Traitement : 1^{er} août (huiles arsénicales).

Passé le 1^{er} août, aucun traitement arsenical ne devra être effectué dans les vergers.

Dans tous les essais, nous avons utilisé un arséniate diplo-matique de fabrication française titrant de 14 % à 18 % en As₂. Cet arséniate fut mélangé, dans trois traitements sur quatre, à une émulsion d'huile blanche d'élite ultra-raffinée (indice de sulfonation : 98 % ; viscosité moyenne : 90-95° Seybold).

Les doses furent les suivantes : Arséniate diplo-matique : 0 k. 65 à 6 kgr. suivant la concentration du produit commercial.

Huile blanche : 1 litre d'émulsion concentrée représentant environ 90 % d'huile pure.

Eau : 100 litres.

RÉSULTAT DES EXPERIENCES

1^o Verger de l'Ecole d'Agriculture du Neubourg (Eure). — Les traitements ont été très soigneusement appliqués par M. Rontex, directeur de l'Ecole d'Agriculture du Neubourg, mais en raison des conditions atmosphériques défavorables, ils ont été réduits à trois opérations le 1^{er} juin, le 20 juin et le 19 juillet, effectués toutes les fois que les conditions atmosphériques le permettaient.

Ces traitements ont porté sur 1.697 arbres, dont 663 poiriers et 1.034 pomiers représentant au total 50 variétés de poires et 40 variétés de pommes.

Résultat du traitement. — Contamination globale des arbres traités : inférieure à 1 % (deux fruits contaminés dans la Beurre Dumont, un dans la Contesse de Paris, deux dans la Beurre d'Orléans, trois dans la Reine des Reinettes, une Reine de Caux, une Bénédicte).

Arbres témoins non traités. — Contre-espaliers : 45 % de fruits véreux tombés avant maturité ; 11 % de fruits véreux restés sur l'arbre ; soit une contamination globale de 56 %.

Espaliers : contamination globale de 50 %.

II. — Verger de Coulaines (Sarthe). — Les quatre traitements ont été effectués aux dates indiquées plus haut dans un verger industriel de 1 ha. 1/2 de superficie de pomiers en pleine production de « Reinettes de Jaune ». La totalité des comptages a porté sur 12.000 kilos de pommes.

Les traitements ont été effectués sous la direction de M. Levêque, directeur des Services Agricoles de la Sarthe et de M. Rouellou, attaché à ce service. Le comptage a porté sur les fruits véreux restés sur l'arbre et ceux tombés à terre avant la récolte.

Arbres traités. — 0 % de contamination globale. Aucun fruit véreux n'a pu être relevé par M. Rouellou et le propriétaire du verger de Coulaines, M. Després, au moment de la récolte.

Arbres témoins. — Contamination globale de 60 % de fruits véreux. Dans ce verger, les arbres témoins alternaient avec les arbres traités.

III. — Vergers de Saint-Paterne (Indre-et-Loire). — Les quatre traitements ont été effectués normalement aux dates suivantes : 1^{er} juin, 19 juin, 16 juillet, 12 août. Le dernier traitement a été retardé en raison des conditions atmosphériques.

Le verger traité est constitué par des arbres en pleine vigueur de plein vent et de production industrielle de « Reinettes de Jaune » dominant en moyenne 250-350 kilogr. de fruits à l'arbre. Les traitements ont été effectués par M. Perdriau, directeur du Syndicat pomologique de Saint-Paterne, un des praticiens les plus avertis de notre pays, à qui l'on est redevable de la régénération de nos vergers industriels de Touraine.

Bien que le traitement ait porté sur plusieurs dizaines d'hectares par les producteurs de Saint-Paterne, les comptages n'ont été établis que sur 1 ha. environ, représentant le champ d'expériences proprement dit où les arbres témoins ont simplement subi les traitements cupriques de printemps contre la tavelure.

Les résultats furent les suivants : Arbres traités : 3,5 % de fruits véreux.

Arbres témoins : 39 % de fruits véreux.

IV. — Mêmes résultats probants

aux Vergers de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon (S.-et-O.).

— Arbres traités : 0,4 à 2 %.

— Arbres témoins : 42 à 61 % suivant les variétés.

PERSISTANCE DE L'ARSENIC SUR LES FRUITS

Les fruits traités par les huiles arsénicales restent plus d'arsenic au moment de la récolte que les fruits ayant subi les traitements précoques. Deux lots de fruits prélevés au moment de la récolte dans le verger de Coulaines (Sarthe) ont été analysés par notre collègue, M. Raucourt, directeur du Laboratoire de Phytopharmacie. Les résultats de cette analyse furent les suivants :

Date du dernier traitement (huiles arsénicales), 1^{er} août.

Date de la récolte : 2 novembre.

Date de l'analyse : 13 novembre.

Teneur en arsenic, lot n°1 : 0mg.596.

Teneur en arsenic, lot n°2 : 1mg.721.

(par kgr. de fruits frais).

Pour les vergers de Saint-Paterne, les analyses de M. Raucourt ont relevé les chiffres suivants :

Date du dernier traitement (huiles arsénicales), 12 août.

Date de la récolte : 2 novembre.

Date de l'analyse : 16 décembre.

Teneur en arsenic au kgr. : 0 mmg.383.

Cette teneur correspond sensiblement à la tolérance légale adoptée par la législation américaine pour le commerce des fruits et ne présente pas le moindre danger pour le consommateur, qui ne pourrait être incommodé que par une dose de 40 à 50 fois supérieure.

CONCLUSION

Ces expériences démontrent d'une façon indiscutable tout l'intérêt pratique des traitements tardifs dans la lutte contre le ver des pommes.

Cette nouvelle méthode est du domaine de la pratique courante. Les dates de traitements que nous avons indiquées se maintiennent dans la limite des délais légaux, deux mois avant la récolte (arrêt du 22 juillet 1935) pour la quasi-totalité de nos variétés de pommes de table de production industrielle. Les analyses ont montré que la quantité d'arsenic qui subsiste sur les fruits au moment de la récolte est négligeable et ne présente aucun danger pour la santé publique.

En ce qui concerne les poires, la méthode n'est applicable qu'aux fruits récoltés après le 1^{er} octobre. Le traitement des fruits précoques, récoltés en août et septembre, ne peut être conseillé sans une modification de la législation actuellement en vigueur. Pour ces variétés précoques, le dernier traitement ne devra pas être postérieur au 1^{er} juin ou au 15 juillet, suivant les cas ; évidemment, le taux d'infection de ces fruits s'en trouvera d'autant plus élevé.

De même, certaines précautions sont à prendre dans les pré-vergers où l'herbe souillée par l'huile arsénicale ne devra pas être consommée par les vaches laitières.

Au point de vue économique, les traitements aux huiles arsénicales sont un peu plus coûteux que les traitements effectués aux bouillies arsénicales seules, mais, de l'avis même des praticiens, cette augmentation de prix est négligeable par rapport à l'énorme bénéfice que l'on tire de cette méthode tant par la qualité des fruits obtenus que par l'augmentation de récolte.

Il est infiniment probable que les traitements tardifs spécifiquement dirigés contre le Carpocapse se généraliseront d'ici peu dans tous les vergers de production de la France moyenne et septentrionale où les fruits sont susceptibles d'être traités dans les délais légaux, c'est-à-dire qu'ils à partir du 1^{er} octobre.

Légalement, il est interdit de traiter un fruit dans un délai inférieur à deux mois avant la récolte.

Il est donc nécessaire d'arrêter le traitement des variétés précoques de bonne heure. Or, dans les vergers de toute la France moyenne et tempérée, l'infection des fruits ne peut se produire avant le 1^{er} juin, quels que soient le lieu ou les conditions climatiques, c'est là une règle immuable.

Pour toutes ces raisons, les traitements des variétés précoques devront cesser tôt, au 15 juillet ou même parfois au 1^{er} juillet (variétés très précoques), c'est-à-dire à une époque où l'infection des fruits est intense. Le pourcentage de contamination, au lieu de tomber à 2 p. 100 comme dans les cas des traitements tardifs, sera évidemment plus élevé, 3 p. 100 ou davantage, suivant les cas.

A. Balchowsky et G. Viennot-Bourgin.

Vers blancs et vers gris

L'agriculteur a des ennemis bien redoutables, en dehors même des éléments. Il a, notamment, la vermine de la terre dont les dégâts sont incalculables et contre lesquels il ne parvient pas toujours à se défendre avec succès. Les vers blancs et les vers gris tiennent l'une des premières places.

Tout le monde, à la campagne, connaît le ver blanc du hameton et a eu à se plaindre des véritables désastres qu'il fait subir à toutes les cultures. Nous passerons immédiatement aux procédés à employer pour sa destruction.

On peut s'attaquer aux œufs, aux larves et aux insectes parfaits.

Destruction des œufs. — La lutte pour la destruction des œufs ne peut être entreprise que dans le mois de juin des années à hametons. Plusieurs procédés ont été préconisés, mais aucun n'est d'une grande efficacité. Dans les jardins et les pépinières, on essaie d'éloigner les femelles pondéuses en répandant sur le sol soit de la naphthaline, soit de la nicotine. On herse les sols nus, après les pontes, pour faire dessécher les œufs et on les enfouit profondément par un labour.

Destruction des larves. — Là on a plus de prise. En juillet-août, au moment des déchaumages, on fait suivre la charrue par des femmes ou des gamins, ou des troupeaux de poules et de dindons ; on peut arriver ainsi à détruire beaucoup de vers blancs.

Dans les pépinières, on a préconisé la plantation de plantes-pièges, telles que la laitue, la pomme de terre. Aux environs de Paris, on fait un semis de salades entre les lignes d'arbres ; on enlève les pieds de salades au fur et à mesure et un grand nombre de vers blancs sont alors mis à découvert.

Contre les larves, on a proposé de nombreux insecticides souterrains, parmi lesquels les plus recommandés sont : le sulfure de carbone, le sulfocarbonate de potassium, le crud d'ammoniaque, la benzine, le pétrole, le carbure de calcium et la nicotine.

On emploie le sulfure de carbone dans les pépinières, à raison de cinq injections au mètre carré, avec quatre gammes par trou ; les résultats ne sont pas très satisfaisants. En sol nu on peut doubler la dose.

Le sulfocarbonate de potassium, moins toxique pour les racines, donnerait peut-être de meilleurs résultats.

Le cyanure de potassium, en solution à deux cent grammes par litre, injecté à raison de dix coups de pal au mètre carré, avec deux grammes par coup, dégage peu à peu de l'acide cyanhydrique gazeux qui tue tous les animaux et insectes souterrains, sans nuire aux plantes en végétation. C'est, du moins, ce qui semblerait ressortir d'intéressantes expériences faites par M. Mamelie. Malheureusement, le cyanure de potassium est, pour l'homme, un poison extrêmement violent ; il ne faut le manier qu'avec d'innombrables précautions.

Le carbure de calcium, au contact de l'humidité du sol, dégage du gaz acétylène qui est très toxique pour

les insectes. On peut répandre, à la surface du sol, le carbure finement écrasé et l'enterrer par un labour ou un bêcheage. On peut aussi creuser cinq trous par mètre carré et placer, dans chaque trou, un morceau de carbure de dix grammes environ.

Le crud d'ammoniaque peut être employé à la dose de douze cents à quinze cents kilos à l'hectare ; il agit par les sulfo-cyanures qu'il contient.

Quant aux autres insecticides cités plus haut, ils n'ont pas encore été suffisamment étudiés pour que l'on puisse les conseiller.

En résumé, on peut tenter la destruction des vers blancs par le sulfure de carbone, le cyanure de potassium, le crud d'ammoniaque et le carbure de calcium, sans parler du procédé naturel de destruction, au cours des déchaumages ou de l'emploi des plantes pièges dans les pépinières.

Destruction des hametons. — Pour la destruction des insectes parfaits, les pièges lumineux n'ont pas donné de résultats pratiques. Le hametonage est encore le procédé le plus recommandable. Il faut l'opérer de bon matin, quand les insectes sont encore engourdis par le froid.

Les hametons ramassés sont ensuite tués avec de l'eau bouillante ou dans du lait de chaux épais.

Pour encourager le hametonage, on a formé des syndicats, grâce auxquels la destruction est assurée sur une large étendue, de façon à ce que chacune fasse par un travail inutile s'il doit subir les atteintes des hametons du voisin.

Le ver gris. — Dans plusieurs régions viticoles, et notamment dans les pépinières de vignes du Sud-Ouest, on signale les dégâts très importants occasionnés par le ver gris, comme d'ailleurs, aussi, par le ver blanc ; ceux du ver gris sont peut-être encore plus considérables.

Ces vers gris ne sortent que la nuit, se réfugiant le jour dans la terre ameuillée du tour des souches dont ils rongent les racines. On peut les combattre par des pulvérisations de la solution suivante : savon noir, un kilo ; pétrole, quatre litres ; eau, cent litres. On ne doit préparer cette émulsion qu'au fur et à mesure de son emploi.

On peut aussi employer cette autre solution : sulfure de potassium, cinq cents grammes ; savon noir, un kilo ; eau, cent litres.

Malheureusement, ces pulvérisations doivent être employées de nuit, ce qui présente de très sérieuses difficultés.

On préconise comme plus pratique le sulfocarbonate de potassium, à la dose de vingt-cent à trente grammes, dans deux ou trois litres d'eau, que l'on répand au pied de chaque souche déchaussée. Le cyanure de potassium peut être aussi utilisé, mais nous avons dit le danger de son maniement.

Jean d'ARAULES
Professeur d'Agriculture.

Ne remettez pas à demain
L'emploi des Engrais St-Gobain.

La lutte contre les rats

Les rats ne se multiplient que s'ils trouvent à la fois une nourriture suffisante et un abri sûr pour élever leurs petits. Le rat préfère les aliments cuits et préparés aux aliments crus ; il ne touche pas aux aliments rassis ou rancis. Enfin, le rat observateur, quitte les lieux où d'autres rats ont été pris ou empoisonnés.

L'auteur passe d'abord en revue les moyens préventifs : 1^o la construction à l'épreuve des rats, c'est-à-dire sans doubles murs, sans vides dans les planchers, et où toutes les issues des murs et planchers creux sont grillagées ; surélévation du rez-de-chaussée sur des poteaux ou colonnes à surface lisse à au moins 45 cm. au-dessus du sol ; murs extérieurs descendant à moins de 60 cm. au-dessous du sol, le rat ne creusant pas de terriers plus bas ; 2^o le placement de tous les déchets de cuisine dans des caisses métalliques fermées.

1. Par des poisons : le carbonate de baryum, à effets lents et pratiquement inoffensifs pour l'homme et les animaux domestiques ; la scille maritime rouge (Urginea maritima) en poudre ou liquide, presque spécifique ; le phosphore, l'acide arsénieux, la strychnine, le sulfate de thallium, très toxiques pour tous les animaux et l'homme.

2. Par fumigation, dans les terriers ou les vides des constructions, de cyanure de calcium en poudre, de sulfure de carbone, des gaz d'échappement des moteurs ;

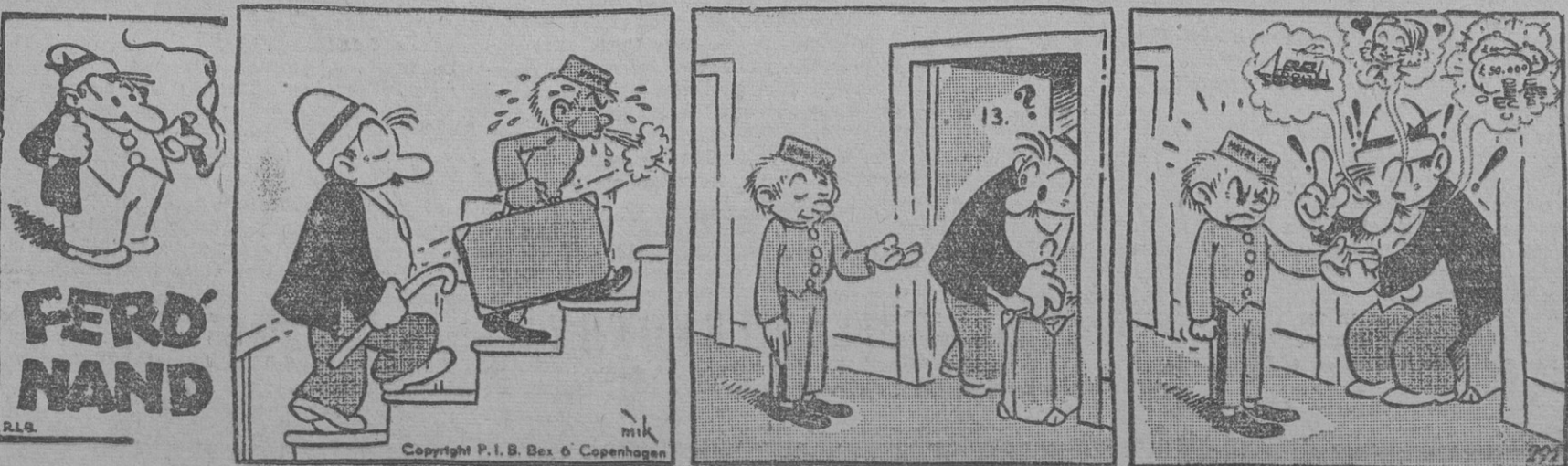
3. En les prenant au piège, appâtés ou non. On ne doit recourir aux pièges que si les rats à détruire sont peu nombreux, par exemple ceux qui ont survécu au poison et aux fumigations. Les pièges doivent être tendus en très grand nombre à la fois car, très souvent, les rats survivants ne s'y prennent pas. L'emploi des pièges, pour être efficace, demande une grande habileté et une profonde connaissance des mœurs du rat ;

4. L'emploi des virus. On leur reproche de n'être pas absolument spécifique ou de ne pas propager assez vite chez le rat la maladie qu'ils provoquent. Cependant, l'expérience prouve que le virus préparé par l'Institut Pasteur de Paris est efficace quand les prescriptions données sont bien suivies ;

5. Le concours d'auxiliaires naturels du rat : les chiens ratiers, dressés, chassant pour eux-mêmes. L'auteur ne préconise pas beaucoup l'emploi du chat ratier cependant, par sélection, le docteur Loir, du Havre, a réussi à obtenir des chats ratiers qui sont excellents, s'ils sont bien nourris. Il existe depuis peu un service de dératisation à la Préfecture de police de Paris, et, aux abattoirs de Vaugrassat, une « châtellerie », qui fournit à titre onéreux aux particuliers des chats ratiers sélectionnés.

En rase campagne, le rat commet peu de dégâts, car il n'y trouve pas ses aliments préférés et il est débarrassé de nombreux ennemis : les petits canassiers et les rapaces diurnes et nocturnes.

Quand les rats ont été détruits dans une habitation, on peut assez bien empêcher qu'ils n'y reviennent, par exemple quand elle n'est pas occupée, au moyen de certains corps odorants tels que la naphthaline, la créosote et les phénols ; le même résultat peut être obtenu avec des poudres sans odeur comme la chaux et la fleur de soufre.



recommanda aux débutants d'acheter comme guide : « La conduite du Rucher », par Bertrand, que l'on trouve dans toutes les librairies et les Etablissements apicoles.

COMMENT ON SORT

UN ESSAI ARTIFICIEL

D'UNE RUCHE EN PAILLE

Cette épreuve pratique fut faite par M. René Giraud, fabricant de ruches et d'outils apicoles, à Blain.

Il enfuma bien la Ruche en paille, puis il la retourna et la déposa au pied d'un arbre à une dizaine de mètres de son emplacement. Il plaça sur celle-ci une autre Ruche en paille, mais vide, qu'il entrebâilla pour voir l'ascension des Abeilles. Il tapota avec ses deux mains la ruche peuplée, et les insectes quittèrent bientôt leur habitation pour se réfugier dans leur nouveau logis. Ordinairement, la Ruche ne monte avec ses Ouvrières dans les cinq premières minutes. Ce jour-là, M. René Giraud ne la vit pas grimper. Peut-être ne l'avait-il pas vu passer. On posa alors le panier sur une étoffe noire étendue à terre. Cette épreuve est généralement concluante, car la Ruche, à cette époque, pond continuellement et ses œufs se détachent très bien sur le noir du tissu. M. Etienne Giraud prit sa loupe et ne vit aucun œuf. Donc, pas de Reine.

On continua à faire sortir les Abeilles de la souche et à les recueillir dans une deuxième panier en paille. On renouvela l'épreuve sur le tissu noir. Pus d'œufs, donc, pas de Reine.

La Reine a dû être tuée dans le transport, dit le Secrétaire, il faut abandonner l'opération et la recommencer avec une deuxième colonie. Ce qui fut dit fut fait et, au bout de cinq minutes, M. René Giraud put montrer aux observateurs une belle et vigoureuse Reine qui se promenait sur sa main.

Voilà la Reine, dirent les assistants, étonnés et joyeux.

On déversa l'essaim sur une plaque de fibro-ciment devant la Ruche à cadres et l'on vit les Abeilles entrer en procession dans leur nouvelle demeure. Cela permit au Public de revoir notre Majesté, que M. Etienne Giraud guida jusqu'à l'entrée du logis pour ne pas qu'elle s'égaré.

On donna du candi pour nourrir ce nouvel essaim, on réintégra le premier essaim dans sa première ruche en paille et ainsi fut terminé le premier Cours d'Apiculture de la saison.

Nouveau cours d'apiculture

Le premier dimanche de juin tombant le jour de la Pentecôte, le Cours pratique d'Apiculture aura lieu le Dimanche 29 Mai, au Rucher-Ecole du Parc de Procé, à Nantes. On montrera comment on transvase une colonie d'une ruche en paille dans une ruche à cadres.

Si quelqu'un possède un panier peuplé et une ruche à cadres, on lui fera l'opération gratuitement. Prière d'en aviser le Secrétaire, 8, avenue Saint-Clair, à Nantes, 8 jours avant le Cours.

M. René Giraud fera le même Cours dans son Rucher de Blain, le Dimanche 12 Juin, à 14 heures.

Louis CHEVRIER,
Secrétaire
de la Société d'Apiculture
de la Loire-Inférieure.



un bon serviteur
Pour qu'il soit courageux,
mélangez un peu de ris,
dans sa soupe.
Le ris est très nourrissant
et surtout, très économique.

Le Rig
BUREAU DE PROPAGANDE
10, rue de la République, NANTES

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Normandie, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 6 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

60. — A VENDRE cause cessation de culture, une batteuse-vaneuse marque Marcor, Froger, à Sablé (Sarthe), modèle brevété, à cinq battoirs, d'un fonctionnement parfait, peu d'usure. Adresse au Syndicat.

62. — A LOUER pour le 25 Avril 1939, 12 km. au Sud de Nantes. Ferme de 17 hectares. S'adresser à M. Tempier, expert, 50, avenue Pasteur, Nantes.

72. — A LOUER 1/2 fruits, ferme des Domaines, 32 hectares région St-Mars-la-Jaille. Libre Toussaint 1938. S'adresser à Pierre Boisdé, Expert, St-Mars-la-Jaille (L.-I.).

73. — A LOUER pour la Toussaint 1938, une ferme de 30 hectares à La Chapelle-Glain. S'adresser M. Delaunay, Notaire, St-Julien-de-Vouvantes.

74. — A LOUER pour le 1er Novembre prochain ou le suivant : Guérande, ferme de 25 hectares. Conditions avantageuses. S'adresser à M. Tempier, Expert, 50, avenue Pasteur, Nantes.

75. — A VENDRE - aux Champignons, en Douzon - petite herminette avec terre pour culture maraîchère, contenant environ 4 hectares 60 ares. S'adresser à M. Pineau, Greffier à Carquefou (L.-I.).

76. — A VENDRE charrette à bœufs état neuf. S'adresser au Syndicat. M. Menoret, Belle-Vue, Mouzeil (L.-I.).

77. — A LOUER ferme de 33 hectares à la Domptière, Ligné. Libre 1er novembre 1938. S'adresser M. Albert, 3, rue des Cadeniers, Nantes.

DEMANDES

184. — ON DEMANDE ménage chauffeur, cuisinier pour campagne et ville. Références très sérieuses exigées. M. Nalitré, 3, rue Gresset, Nantes.

186. — FEMME DE CHAMBRE, 19 ans, très bonne santé, sérieuses références, demande place Nantes. S'adresser au Syndicat. Economie du Grand Séminaire, Nantes.

187. — Suis acheteur gros PRESOIR bon état. Harang, Le Chaffault, Bouguenais (Loire-Inf.).

188. — ON DEMANDE ménage ou célibataire, cultivateur vigneron bien payé. Munis bons certificats. S'adresser au Syndicat.

189. — ON DEMANDE une bonne à tout faire de 30 à 45 ans, très sérieuses références exigées. Trois maîtres, pour Pornichet. S'adresser au Syndicat.

190. — ON DEMANDE à acheter occasion « Deering » à 2 chevaux ou à bœufs, ou autrement une faucheuse entière hors d'usage Deering. S'adresser à M. Outin Donatien, rue Blanche, Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inf.).

191. — ON DEMANDE bonne à tout faire, sérieuse, 18 à 30 ans. Ecrire ou s'adresser à Mme Mahé, 27, rue de Strasbourg, Nantes.

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Nantes, le 11 Mai.

Avoine grise ou noire Bretagne 133; Avoine bigarrée Bretagne 128; Sarrasin Bretagne 205; Orge indigène Cotes-du-Nord incoté; Maroc incoté; Sons région, bonne fabrication, 106; Mais Indo-Chine incoté; Riz Saigon N° 1, 158.

Pailles et Fourrages

Les 100 kilos, départ : Paille de blé, 17 à 19; d'avoine 15 à 17; d'orge ou escourgeons 14 à 15.50. Foin, Midi 70; Luzerne, première coupe 49 à 50; trèfle 38 à 40.

Paris-Nord (ex-Chapelle), 11 mai.

Tendance soutenue en pailles.

En fourrages, hausse marquée.

1er qual. 2 qual.
Paille de blé 200 à 210 185 à 195
Paille d'avoine 205 à 215 190 à 200
Paille d'orge 215 à 225 200 à 210
Luzerne 290 à 300 250 à 270
Regain 285 à 295 245 à 265
Foin 290 à 300 250 à 270
Les prix ci-dessus s'entendent aux 104 bottes de 5 kilos, rendu franco de camionnage et d'octroi, au domicile de l'acheteur, dans Paris, pourboire en sus.

Les droits d'octroi de Paris sont aux 100 bottes de 40 francs pour les fourrages et de 15 francs pour les pailles.

Animaux de Boucherie

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 6 Mai 1938 :

499 VEAUX. — Le kilo sur pied : 1er qualité 5.50 à 8; 2e qualité, moyenne 6.75, à déduire pour la campagne 1 fr. par kg., moyenne 6.75.

24 BŒUFS. — Le demi-kilo : devant, 1er qualité 2.75 à 3.25; 2e qualité 2 à 2.50; 3e qualité 1.25 à 1.75; derrière, 1er qualité 6 à 6.50; 2e qualité, 5.25 à 5.50; 3e qualité 4.50 à 5.

225 MOUTONS. — Le demi-kilo : 1er qualité 5 à 5.50; 2e qualité 6.75 à 7.75.

CHEVAUX DE BOUCHERIE

Paris-Vaugirard, 11 mai.

Cours officiels de la viande de boucherie : au kilo net, première qualité, 8; deuxième qualité, 6.65; troisième qualité 5.65; extra 9.10. Au poids vif, on a traité de 2.80 à 5.45.

Légumes et Primeurs

COURS DES LEGUMES DU CHAMP-DE-MARS

Nantes, le 11 Mai 1938.

Artichauts, les 12, 25 fr.; Betteraves les 12, 9; Carottes, le paquet, 2; carottes vieilles, le kilo, 3; Choux-pommes, les 10, 10; Choux-fleurs, la pièce, 2; Cresson, les 12, 9; Chicorée, les 12, 7; Epinard, le kilo, 2; Laitues les 20, 3; Melon, la pièce 3.50; Navets, le paquet, 1.25; Oignons, le paquet, 1; oignons oignons, le kilo, 6; Poireaux, la botte, 15; Petits Pois, le kilo, 3.50; Romaines, les 12, 4; Radis, les 12, 5; Scorsonères, le paquet, 3.25; Salsifis, le paquet, 3.50; Pommes de terre, de Noirmoutier, le kilo, 2.50; vieilles 0.90.

Pommes de Terre

MARCHE DES INNOCENTS

Vieilles : rondes jaunes, Sarthe ou Alsace 65 à 68 départ; Esterling du Nord 115.

Nouvelles : Paimpol, 155 à 160; Hyères 160 à 170; Cavallion 170; Algérie 160 à 165 (départ Marseille).

(Halles Centrales). — Paris, 11 mai. Les 100 kilos : jaune commune 85 à 95; saucisses roses 90 à 110; sterling 115 à 125; nouvelles d'Algérie 150 à 210; hollandaise d'Algérie 240 à 260; rouges d'Algérie 180 à 260; nouvelles du Maroc 150 à 210; Noirmoutiers 220 à 260; Paimpol 180 à 200.

Carottes

Carottes communes 280 à 320 les 100 kilos; carottes de Nantes 300 à 320 les 100 kilos; la botte 3.50 à 5.

Navets

Nouveaux de Nantes 150 à 270; communs 100 à 140; de Perpignan 180 à 240.

Oignons

Oignons de Nantes 100, départ Marseille; oignons blancs de Toulouse 290 à 300 les 100 kilos.

Légumes secs

Paris, 11 mai.

Flageolets Nord, ordinaires 360; Lingots Nord, ordinaires 400; lingots Vendée, bons, 380; chevriers, Arpajon, Dourdan, extra, 270, bons, 330, ordinaires, 280; pois d'écouillants Nord, 350; lentilles vertes, du Fay, 300, départ.

MARCHÉS REGIONAUX

MARCHE TALESNAC

On cote, le demi-kilo :

VEAUX. — 1er catégorie 8 à 15; 2e catégorie 4.50 à 5; 3e catégorie 2.

VEAU. — 1er catégorie 8.50 à 12.50; 2e catégorie 7 à 9; 3e catégorie 7.

MOUTON. — 1er catégorie, 12 à 13; 2e catégorie 9 à 11; 3e catégorie 7.

POULET. — 7 à 9.

BEURRE. — 8.50 à 10.

POULETS. — 10 à 12.

LAPINS. — 7.

ŒUFS. — La douzaine, 6 à 6.50.

Candé, Marché du 9 Mai. — Blé, les 100 kilos 191; orge 165; avoine 140 à 150; pailles, la coupe 35 à 38; poullets, la coupe 38 à 40; canards, la coupe 38 à 40; lapins, la pièce 12 à 16; pigeons, la coupe 10 à 11; œufs, la douzaine 5.50 à 5.75; beurre, la livre 7.50 à 8.

Porcs gras, le kilo 7.75 à 8; porcs maigres, 7.75 à 8; porcelains, la pièce, 180 à 210.

Bœufs, vaches, amenés 1.500; Veaux, amenés 80; Moutons, amenés 200; Chevaux, amenés 100.

Chateaubriant, 11 mai. — Avoine 150 à 160; orge 165 à 170; son 125 à 130. Les 500 kilos : paille 170 à 180; foin 250 à 300.

Beurre, le kilo, en gros 15; détail 17; beurre fin 17.50 à 18.50; œufs 5.75 à 6.

Poulets, la coupe 40 à 45; petits 25 à 35; poullets 40 à 50; pigeons 12 à 13; canards 36 à 40; lapins, 14 à 16 la pièce.

Animaux de boucherie : bœufs 0.50 par livre. Le kilo 9 à 9.50; œufs 5.25 à 5.50; taureaux 3.75 à 4; génisses 4.50 à 4.75; veaux 5.90 à 6; agneaux 7.50 à 8; moutons 4.50 à 5.

Chefs de bœufs à cornes, on enregistre une bœuf de 4 à 500 francs par tête.

Porcs de lait, vente lente; baisse de 35 à 50 fr., par tête. Les porcs gras maintiennent leur cours de 8 à 10 le kilo. On a coté les porcs de lait 2 mois 160 à 185 ou 200; de 3 mois 250 à 300; 4 mois 350 à 400; belles jeunes truies de 400 à 500.

Blain, 10 mai. — Blé (taxe officielle) 193; farine 265 à 268 les 100 kilos; sons 114 à 116; riz 155; avoine 135 à 138; seigle 140 à 145; orge 150 à 155; sarrasin 200 à 210. 40 Ls 1.000 kilos : Paille 320 à 330; foin 300 à 310.

Beurre de laiterie 9.50 à 10 la livre; beurre ordinaire 9 à 9.50; œufs 5.25 à 5.50 la douzaine; lait 1.40 le litre.

Volailles : Poules et poullets, suivant âge et qualité 20 à 45 la couple (7.25 à 7.50 la livre vif); oies 38 à 42 la pièce (6.50 le kilo vif); canards 16 à 26 (6.75 à 7 le kilo vif); lapins domestiques 13 à 26 (6.50 à 6.75 le kilo vif); pigeons 8 à 10 la paire.

Bœufs 4.75 à 5 le kilo; vaches, suivant âge et qualité 3.60 à 3.85; taureaux 4.40 à 4.80; génisses 4.75 à 5.25; veaux 6.50 à 7; moutons et agneaux 5.30 à 6.

Porcs gras 7.50 à 8; porcelets de 6 semaines à 2 mois 150 à 250 la pièce; courants 260 à 450 la pièce.

Citron 110 à 140 fr., la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus); au détail 0.75 le litre.

Pommes de terre nouvelles 3 le kilo.

Saint-Etienne-de-Montluc. — Poulets gros, la couple, 50 à 55; vieilles poules, 15 à 20; pigeons, la couple, 10; lapins, la pièce, 12 à 15. — Œufs, la douzaine, 11.40 à 12; beurre, le demi-kg., 8 à 9. — Veaux amenés et vendus : 25, le kg., 7 à 8 francs.

Clisson. — Blé 193; farine 265; avoine 140; blé noir sementé 200; son, 103; foin, les 500 kilos, 250; paille 160 à 175; poullets, la couple, gros 55 à 65, moyens 46 à 54, petits 35 à 45; lapins, la pièce 12 à 25; œufs, la douzaine 6 à 6.25; beurre, le demi-kg., de ferme, 8 à 8.50; de beurrierie 9.50; bonfils de travail, la paire, 6.50 à 9.00; vaches grasses, le kg., 4 à 5; vaches laitières, l'unité 2.000 à 4.000; veaux, le kg., 6.50 à 7; porcs 220; porcs de lait 250 à 300.

Pornic. — Blé (cours officiel) : avoine 138 à 142; orge 135 à 136; foin, les 500 kilos 132 à 135; paille : paille 130 à 135; poullets gros, la couple 38 à 40; moyens 30 à 33; petits 25; canards, la pièce 12 à 16; pigeons, la couple 10; lapins, la pièce 12 à 16; œufs, la douzaine 7 à 8; beurre, le demi-kilo 9; gros plant, la barrique 330 à 350; rouget de pays 850.

LES FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

LUNDI 16. — La Chapelle-des-Mars, Varades, Vieilleveigne.

MARDI 17. — Sévère. MERCREDI 18. — Montbert, Gesteon, Vigneux. JEUDI 19. — Ancenis, Bolhet, Rezé, Guérande, Héric, La Chapelle-Hulin, Sainte-Pazanne, Vay, Saint-Père-en-Retz. VENDREDI 20. — Clisson, Nort, Le Temple-de-Bretagne. SAMEDI 21. — Marseac, Saint-Mars-la-Jaille.

Rave Géante "L'INÉGALE"

Pour augmenter la production laitière, engraisser vos animaux, cultivez la Rave géante améliorée, pesant jusqu'à 8 kgs. Racine supérieure aux betteraves et navets; se sème jusqu'à fin Août, environ 3 kgs. à l'hectare. Se développe en 8/10 semaines. Se conserve comme la betterave.

Notices et références franco. Prix franco : le kg. 33 fr. 50; 500 gr. 17 fr.; 250 gr. 12 fr. — Paiement contre mandat joint à la commande, ou versement à mon C.C.P. 145-35 Nantes.

MAILLET-MEMETEAU, Graines, LA BOHALLÉ (Maine-et-Loire).



Employez l'EXPLOSIIF AGRICOLE pour dérocher, dessoucher, creuser rapidement vos abreuvoirs et vos fosses de plantation pour pommiers. Brochure illustrée gratuite sur demande à Raymond POIRIER, Ingénieur à CRAON (Mayenne).

POUR détruire les TAUPES

UN SEUL PRODUIT : "la Taupinase DELBA" Efficacité remarquable. Economie. Flac. : 3 et 4 fr., t^{me} Pharmacie.

Pour obtenir de bonnes, belles et saines récoltes Utilisez largement l'engrais de choix

PHOSAMO

MATIERE FERTILISANTE COMPLETE, ENTIEREMENT OBTENUE PAR COMBINAISON CHIMIQUE C'EST UN PRODUIT DE LA Cie BORDELAISE

EN VENTE AU SYNDICAT ET CHEZ LES NEGOCIANTS EN ENGRAIS

2 fois GAGNANT!

Meublez-vous chez

E. LEFROID

vous serez deux fois gagnant puisque vous recevrez :

1° UN MOBILIER - livré chez vous en place - et garanti sans limite de durée, pour un prix vraiment très avantageux ;

2° UN DES JOLIS CADEAUX détaillés ci-dessous :



SALLE A MANGER chène massif, argentier, dessus marbre, chaises cuir. Exceptionnel 2.745

CHAMBRE A COUCHER bombée, chène massif, grande glace biseautée, fabrication luxueuse. 2.690

CADEAUX à tout acheteur : grandes robes, toques, corsets, mouchoirs, nappes, vaisselle, linge table, etc.

CHAMBRE A COUCHER moderne, galbée, chène massif, 3 portes. 3 pièces. 1.950

Très belle SALLE A MANGER, palissandre ou noyer, argentier, int. syncrète. Les 8 pièces 3.750

Belle CHAMBRE A COUCHER ronce noyer ou palissandre verni, glace biseautée, lit de milieu. Les 3 pièces 2.750

E. Lefroid

3, 5, 7, Place de Lorraine - 14, Rue de la Barillerie - NANTES - 16, Rue d'Alsace - 3, Quai Penhièvre

L'angoisse des ténèbres

PAR CHARLES FOLEY

Quand, l'ayant observé de l'autre côté de la grille, le garde accourut, bientôt rejoint par Xavier, l'imposteur ne donnait plus signe de vie. L'éclipse l'avait tué...

— Il y a des morts qui sont beaux! se disait Saint-Rambert, songeant à la vieille funèbre, au chevet de son oncle.

Buxton était un mort hideux, aux cheveux hérissés d'une suprême horreur. Il avait l'éclat des lèvres, les yeux réveillés, les doigts crispés, les dents serrées convulsivement. Des aches brunes marbraient son teint couleur de cendres. Ses membres étaient tordus, racroquevillés d'épouvante.

Le châtelain et le garde se détournèrent.

— Prenez votre bicyclette, Bastien, courez au village. Réveillez le maire, mettez-le au courant. S'il est trop tard pour téléphoner, alertez vous-même

les gendarmes. C'est eux que cela regarde maintenant.

— Vous n'êtes pas blessé, Monsieur Xavier? Buxton a tiré...

— A blanc! Une commotion à l'épaule, rien d'autre. Ce n'est pas cela qui va m'empêcher de pédaler jusqu'aux Fresnes et de revenir presto.

Prévenu, M. de Verseuil préviendra le docteur. Quelle poignante scène que cette mort dans une lumière morte! Mais voilà l'ambulance de limbes qui dissipe. Le clair de lune reparait. On respire tout de même mieux. L'éclipse s'est chargée de la besogne du bœuf. En est fait de ce misérable.

Reste Woorne...

— Oh! celui-là, dit le garde, j'ai idée que Buxton nous en a débarrassés.

ÉPILOGUE

C'était au manoir, huit jours plus tard, après le très intime dîner de fiançailles d'Elisabeth et de Xavier. M. de Verseuil, le docteur et le jeune châtelain faisaient le tour de l'étang en fumant cigare ou cigarette.

Restées sur la terrasse, assises l'une près de l'autre, émuës de la même joie d'être « chez elles », la filleule et la marraine, — la marraine surtout — ne se lassaient pas d'admirer le coucher du soleil sur le parc. Dans le miroir des ondes ripolées par une brise légère, le ciel reflétait ses nuages épars et floconneux en frissons bleus, verts et roses de plus en plus pâles. Aucun mystère d'éclipse ne devait, ce soir-là, troubler la sérénité d'une nuit qui s'annonçait radieuse d'étoiles.

— S'il est doux de voir, murmura la comtesse, combien il est tendre plus doux de revoir! Après mes angoisses de ténèbres, j'ai la sensation de vivre une seconde existence, plus belle que la première. Je t'avais, Lisbeth, mais je n'avais pas mon fils. Je vous ai tous deux maintenant. Quel bonheur que ce retour en mon cher vieux manoir! Je sors du cauchemar pour entrer dans le rêve, — mon rêve de bonheur enfin réalisé : les fiançailles et bientôt ton mariage avec Xavier.

— Nous vous devons ce bonheur, marraine. Tout à l'heure, vibrant de gratitude et de tendresse pour vous,

voilà mon fils me disait : « Lorsque je l'ai quittée, ma mère était en âge de se remarier et en droit de vendre le domaine, de reprendre sa part dans la succession et de se refaire une vie de luxe, de plaisirs et de mondainetés. Fidèle au souvenir de mon père et ne pensant qu'à moi, elle s'est sacrifiée afin d'assurer mon avenir. Tout ce que je pouvais espérer d'heureux en ce monde, elle me le donne aujourd'hui. »

— C'est vrai, mais parce que je te donne à Xavier. Sans toi, je n'aurais pas grand-chose à lui offrir. Je le redevrais... autant dire les mains vides.

— Votre attention, le manoir, votre fortune, tant de souvenirs intacts n'est-ce rien ?

— Des reliques, de l'argent, une demeure, la tendresse d'une vieille maman, pour un homme de trente ans, cela ne vaut pas l'amour d'une jeune et polie compagne. — L'amour de la bonne petite épouse que tu seras !